

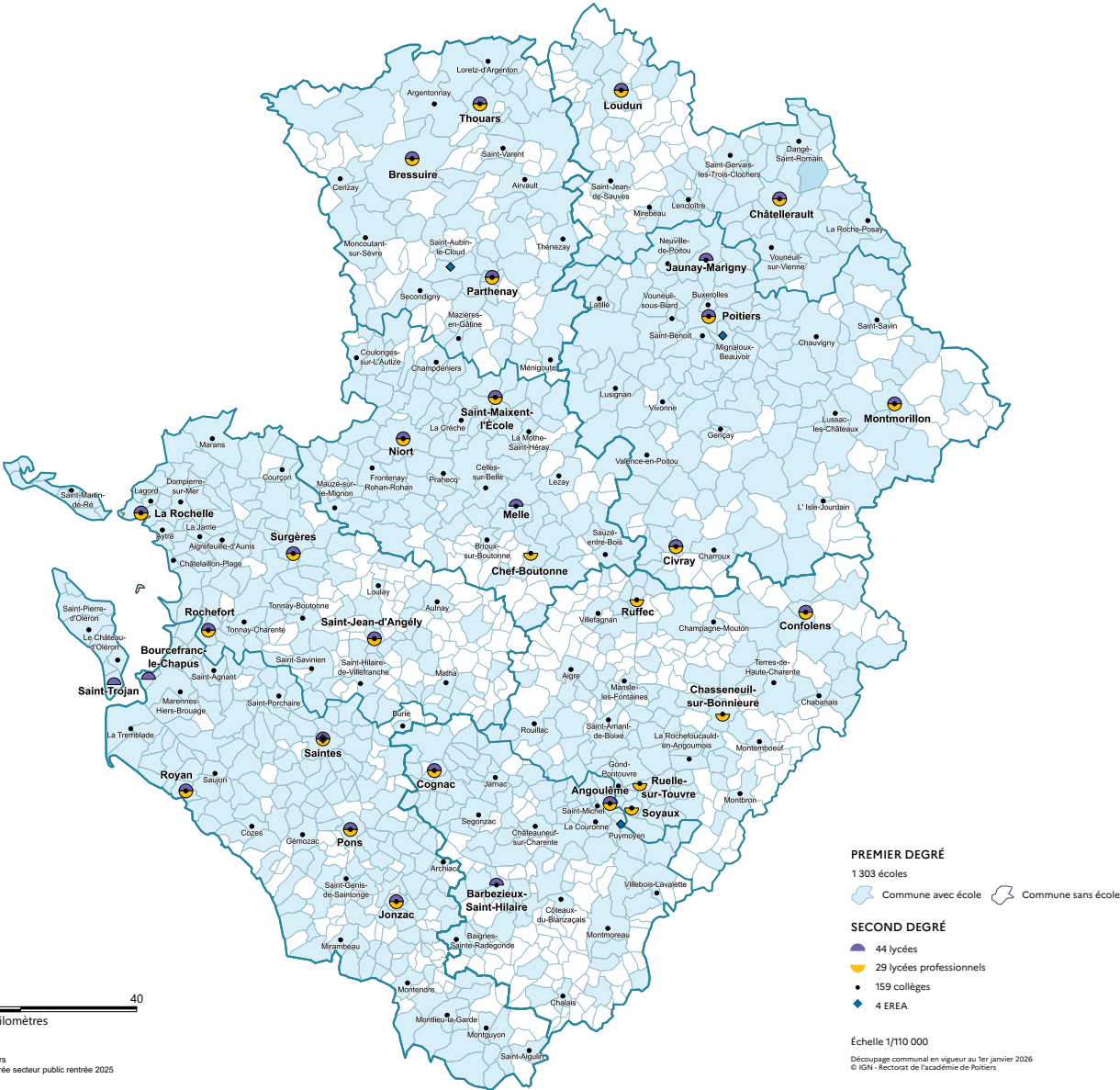
BIENVENUE

dans l'académie de Poitiers

2026/2027



LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE



ÉDITO

Bienvenue au sein de l'académie de Poitiers ! En nous rejoignant, vous intégrez une communauté engagée de femmes et d'hommes œuvrant chaque jour pour la réussite des élèves et étudiants.

Quelle que soit la nature de vos missions – pédagogiques, administratives, éducatives, sociales ou de santé – votre engagement contribue directement à notre ambition collective : favoriser la réussite de chacun et faire vivre les valeurs de la République. Ensemble, nous portons une École qui instruit, émancipe et protège.

Pour vous accompagner dans vos premiers pas, ce livret d'accueil vous propose des repères pratiques et des points d'appui dans votre prise de fonctions. Les équipes académiques sont mobilisées pour vous soutenir à chaque étape.

Un grand merci aux élèves de terminale du Bac professionnel Artisanat et Métiers d'Art, option Communication visuelle, du Lycée Edouard Branly à Châtellerauld qui a proposé la couverture et la maquette du livret que vous tenez entre vos mains.

À toutes et à tous, nous vous souhaitons une intégration réussie et un plein accomplissement professionnel dans le cadre de notre mission au service des élèves, de leurs familles et des territoires.





LE LIVRET BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE 2026-2027 : UN PROJET GRAPHIQUE COOPÉRATIF



Depuis près de vingt ans, l'académie de Poitiers édite son livret d'accueil intitulé « Bienvenue dans l'académie », distribué à chaque rentrée à l'ensemble des nouveaux personnels. Traditionnellement produit par le service communication du rectorat, la démarche de création de ce document évolue cette année.

Pour la première fois, le service communication a souhaité y donner davantage de sens en s'appuyant sur les compétences des élèves de l'académie, et plus particulièrement sur celles des élèves du lycée Édouard Branly de Châtellerauld, avec la classe de Terminale du baccalauréat professionnel « Artisanat et métiers d'art », option communication visuelle.

Ce partenariat a permis au rectorat de contribuer concrètement à la formation des élèves, en leur proposant une mise en situation professionnelle réelle et l'opportunité de produire un travail valorisable dans leur portefeuille. C'est aussi, pour ces élèves, une manière originale et symbolique de souhaiter la bienvenue aux adultes qui participent à leur Éducation.

Pendant trois mois, l'équipe de communication du rectorat a accompagné les douze élèves de la classe, en étroite collaboration avec leur enseignante. À partir d'un cahier des charges précis, chacun a conçu sa propre proposition de livret. En mars 2026, le recteur s'est rendu au lycée afin de découvrir les réalisations et

de sélectionner la maquette retenue, celle que vous tenez entre vos mains. Elle est l'œuvre de Léo, qui la présente en ces termes :

« Sur la couverture, j'ai souhaité représenter la campagne — l'académie étant un territoire rural — ainsi que la croissance des connaissances. Les couleurs, sobres, évoquent la terre et l'écologie. La lampe et sa lumière symbolisent celles et ceux qui éduquent, éclairent et nourrissent les savoirs. L'univers graphique s'inspire des fables et de la poésie pour les disciplines littéraires, tandis que les "fleurs-outils de mesure" font référence aux matières scientifiques. L'arbre aux gommes illustre l'idée que l'erreur fait partie de l'apprentissage et que tout peut être corrigé. Enfin, la typographie rectangulaire du titre rappelle la rigueur propre aux établissements scolaires. »

L'ensemble des maquettes réalisées par les onze autres élèves est à découvrir en fin de livret, pages 64 et 65.

Le service communication adresse ses plus chaleureux remerciements aux élèves, à leur enseignante, ainsi qu'au proviseur du lycée et à son adjointe, pour l'accueil et l'engagement dont ils ont fait preuve tout au long de ce projet.



Élèves du bac pro Artisanat et métiers d'art, option communication visuelle



SOMMAIRE



La représentation du ministère à l'échelle régionale7

La région académique Nouvelle-Aquitaine.....8



Découverte de l'académie de Poitiers.....11

Le système éducatif en académie.....12

Projet académique.....15

Organigramme.....16

L'académie en chiffres.....18



Carrière et vie professionnelle.....23

Être fonctionnaire.....24

A votre arrivée dans l'académie.....25

Qui vous gère et vous rémunère ?.....26

La politique des ressources humaines
de l'académie.....28

La formation continue.....29

Un accompagnement tout au long
de votre carrière.....30

Vous protéger dans l'exercice de vos fonctions.....31

Santé et sécurité au travail.....32

La communication académique.....34

Assistance, sécurité, RGPD.....35



Politiques et ressources éducatives.....37

Politiques éducatives, CASPE.....38

Climat scolaire.....39

Lutte contre le harcèlement.....40

Éducation aux valeurs de la République.....41

Égalité filles-garçons.....42

Santé et bien-être des élèves.....43

Égalité des chances.....44

Innovation-expérimentation.....45

Engagement des jeunes.....46

Éducation artistique et culturelle.....48

Europe et international.....49

Le numérique pour l'Éducation.....50

Calendrier des actions éducatives.....51



Information, orientation, formations initiales et continues.....53

L'information, l'orientation et la lutte contre
le décrochage.....54

Formation initiale et continue.....56

Formation tout au long de la vie.....58

Des réseaux pour la découverte des métiers,
l'orientation et l'insertion professionnelle.....59



Partenaires et informations pratiques.....61

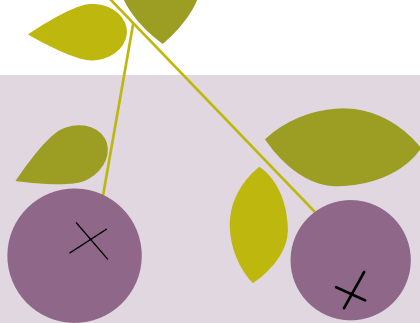
Les partenaires de l'académie.....62

Calendrier scolaire 2026-2027.....63

Maquettes réalisées par les élèves du lycée Édouard
Branly de Châtellerauld.....64

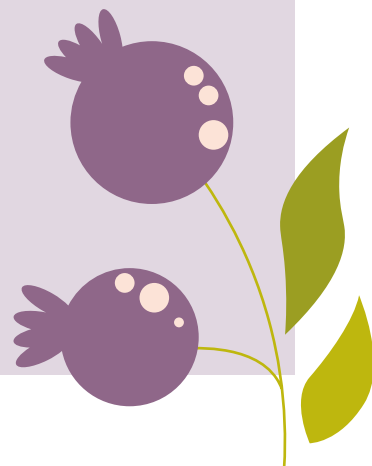
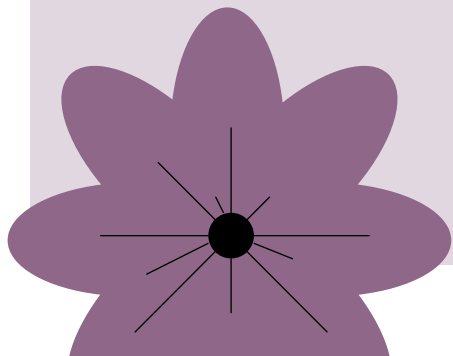
Quelques sigles de l'Éducation nationale.....66





LA REPRÉSENTATION DU MINISTÈRE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

PAGES 7 À 10





LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE AQUITAINE



La région académique Nouvelle-Aquitaine comprend les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, portant création de 18 régions académiques le 1^{er} janvier 2020.

Elle est la région académique la plus vaste de France (16 % du territoire national) avec ses 84 061 km² et 12 départements. Elle administre plus de 5 500 écoles et établissements, accueillant plus d'un million d'élèves et d'étudiants.

LA RÉGION ACADÉMIQUE

→ **Elle fixe les orientations stratégiques et assure la coordination des politiques :**

- formation professionnelle initiale et continue et l'apprentissage ;
- enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ;
- numérique éducatif ;
- utilisation des fonds européens ;
- contrats de plan État-région ;
- politique des achats de l'État ;
- politique immobilière de l'État ;
- relations européennes, internationales et coopération ;
- politiques en matière de jeunesse, d'Éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports.

→ **Elle détermine les attributions et le schéma de mutualisation des moyens des services régionaux et interacadémiques.**

LES CHIFFRES CLÉS

Rentrée 2025

→ **Les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur**

- **4 635** écoles (maternelles et élémentaires) ;
- **646** collèges ;
- **201** lycées généraux et technologiques ;
- **130** lycées professionnels ;
- **10** établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ;
- **6** universités ;
- **17** écoles d'ingénieurs (publiques et privées) ;
- **2** instituts d'études politiques.

→ **1 217 492 élèves et étudiants, dont :**

- **478 440** en école (maternelle et élémentaire) ;
- **270 431** en collège ;
- **179 359** en lycée dont :
 - **127 700** en lycée général et technologique ;
 - **51 659** en lycée professionnel ;
 - **1 084** en EREA.
- **83 122** apprentis (rentrée 2024) ;
- **205 056** étudiants (rentrée 2024).

→ **98 086 personnels parmi lesquels (rentrée 2025) :**

- **71 121** enseignants dont **30 158** dans le 1^{er} degré et **40 963** dans le 2nd degré.

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE : JEAN-MARC HUART

Directrice de cabinet : : Anne-Frédérique Lemonnier • ce.recteur@ac-bordeaux.fr

Le recteur de la région académique, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités, garantit l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétences partagés avec la collectivité régionale. Il est l'interlocuteur des partenaires régionaux (Préfecture de région et Conseil régional) et arrête l'organisation fonctionnelle de la région académique.

LES RECTEURS D'ACADÉMIE

- ➔ arrêtent l'organisation fonctionnelle et territoriale de l'académie et les attributions de leurs services ;
- ➔ décident et agissent dans le cadre des orientations stratégiques définies au niveau régional ;
- ➔ exercent les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements scolaires ;
- ➔ ont autorité notamment sur les inspecteurs d'académie et les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN).



Jean-Marc
HUART
Recteur
de l'académie
de Bordeaux



Recteur
de l'académie
de Poitiers



Valérie
BAGLIN-LE GOFF
Rectrice
de l'académie
de Limoges

LE RECTEUR DÉLÉGUÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE : EMMANUEL ROUX

Directeur de cabinet: Xavier BEULENS • ce.recteur-delegue-esri@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr

Le recteur délégué à l'ESR exerce les missions qui lui sont déléguées par le recteur de région académique, chancelier des universités, en lien avec les recteurs des académies de Limoges et de Poitiers sur la base du continuum d'études -3 +3.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE : ÉRIC DUTIL

Adjoint au SGRA pour l'ESRI : Fabrice BLANQUIE • ce.sgra@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr

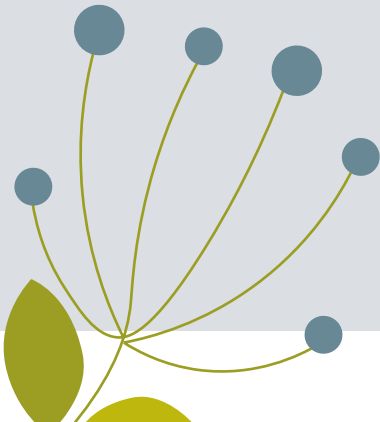
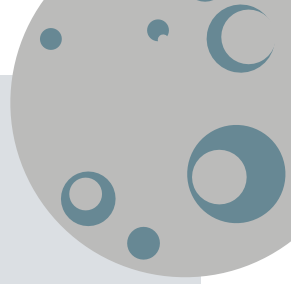
Le secrétaire général de la région académique a pour mission d'assurer l'administration de la région académique en appui du recteur de région académique. Il est chargé de concevoir, de mettre en œuvre et d'accompagner la nouvelle organisation fonctionnelle et territoriale des services de la région académique (services régionaux et interacadémiques).





DÉCOUVERTE DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

PAGES 11 À 22





LE SYSTÈME ÉDUCATIF EN ACADÉMIE



L'académie est la circonscription administrative de référence de l'Éducation nationale. Au sein des 18 régions académiques, la France est répartie en 30 académies.

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

Nommé par décret du Président de la République en conseil des ministres, le recteur représente le ministre de l'Éducation nationale au niveau de l'académie. À ce titre, il pilote l'ensemble des politiques éducatives qui vont de la maternelle au post-Bac. En plus de l'enseignement public, il supervise l'enseignement privé sous contrat.

Pour la mise en œuvre de la politique éducative sur le territoire académique, le recteur dispose de l'assistance :

- ➔ du secrétaire général d'académie ;
- ➔ des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) – cf page 13 ;
- ➔ du directeur de cabinet ;
- ➔ des services du rectorat et des directions ;
- ➔ des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ;
- ➔ des conseillers techniques ;
- ➔ des personnels d'inspection.



Le directeur de cabinet : N.

Il assiste le recteur dans la gestion et le pilotage de l'académie. Son rôle est à la fois organisationnel, opérationnel et politique. Il gère les relations avec les parlementaires, les élus, les services de l'État et les partenaires de la société civile.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL D'ACADÉMIE : JEAN-JACQUES VIAL

Adjoint du recteur d'académie, le secrétaire général d'académie est chargé de l'administration de l'académie et de la mise en œuvre de la politique nationale et académique.

Il supplée le recteur en cas d'absence ou d'empêchement et peut recevoir délégation de signature.



Le rectorat, siège de l'académie

Il regroupe :

- ➔ les services administratifs, placés sous la responsabilité du secrétaire général d'académie ;
- ➔ le cabinet, le secrétariat particulier, le service communication et les conseillers techniques, directement rattachés au recteur d'académie.

Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625 - 86 022 Poitiers cedex
05 16 52 66 00 • sg@ac-poitiers.fr

L'académie est représentée à l'échelle départementale par une Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) avec à sa tête un Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN).

LES INSPECTEURS D'ACADÉMIE – DIRECTEURS ACADÉMIQUES DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IA-DASEN)

Nommés par décret du Président de la République, sur proposition du ministre chargé de l'Éducation nationale, l'IA-DASEN est secondé par un adjoint (A-DASEN) chargé des écoles du 1^{er} degré et de la coordination des inspecteurs de l'Éducation nationale.

Les IA-DASEN de l'académie de Poitiers :

Charente : Thierry CLAVERIE • 05 17 84 01 30
sg.dsden16@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime : Mahdi TAMENE • 05 16 52 68 04
sg.dsden17@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres : Laurence AMY • 05 17 84 02 30
sg.dsden79@ac-poitiers.fr

Vienne : Nathalie ALCINDOR • 05 16 52 66 00
sg.dsden86@ac-poitiers.fr

LES QUATRE CORPS D'INSPECTION

L'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) 1^{er} degré

L'IEN du 1^{er} degré a la responsabilité d'une circonscription sous l'autorité de l'IA-DASEN. Il assure la mise en œuvre de la politique éducative dans les écoles, conseille les directeurs d'école, inspecte et conseille les personnels enseignants du 1^{er} degré.

Doyen : Laurent DIDIER

L'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR)

L'IA-IPR est un inspecteur qui pilote à l'échelon académique la spécialité disciplinaire dont il a la charge au niveau du second degré en filière générale (Lettres, EPS, Mathématiques, etc.). À ce titre, il met en œuvre la politique académique au niveau des classes et des établissements scolaires, évalue les enseignements et conseille les enseignants.

Doyenne : Aurélie PINTON

L'IEN de l'enseignement technique et de l'enseignement général (IEN ET-EG)

L'IEN ET-EG est un inspecteur qui pilote à l'échelon académique la spécialité disciplinaire dont il a la charge au niveau du second degré en filière technique. À ce titre, il met en œuvre la politique académique au niveau des classes et des établissements scolaires, évalue les enseignements et conseille les enseignants.

Doyenne : Christelle FREDON

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation (IEN-IO)

Conseiller technique de l'IA-DASEN, il est chargé de la mise en œuvre de la politique académique en matière d'orientation au niveau départemental. Il concourt à l'animation, à la coordination et au contrôle des actions d'information et d'orientation du ministère de l'Éducation nationale.

Consultez les annuaires des corps d'inspection sur l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/mini-home/annuaires-et-organigrammes

DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

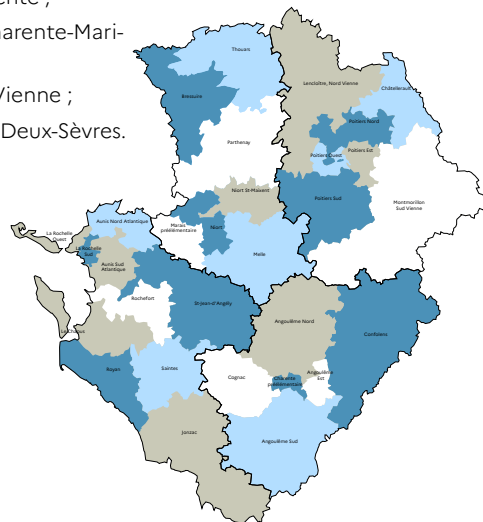
Dans l'Éducation nationale, le 1^{er} degré (écoles maternelles et élémentaires) est organisé de façon hiérarchisée et territoriale. Au niveau départemental, l'autorité principale est le DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation nationale). Il représente le recteur dans le département et, sous son autorité, pilote l'ensemble du 1^{er} degré : carte scolaire, moyens, affectations, politiques éducatives.

Le département est découpé en circonscriptions, chacune placée sous la responsabilité d'un IEN (Inspecteur de l'Éducation nationale) chargé du 1^{er} degré. L'IEN encadre les écoles, évalue les enseignants, impulse les orientations pédagogiques et veille à leur mise en œuvre.

Trouvez les coordonnées de chaque acteur du 1^{er} degré par DSDEN dans l'annuaire académique :
intranet.ac-poitiers.fr/article/rechercher-une-personne-ou-un-service

Dans l'académie de Poitiers il y a 30 circonscriptions :

- ➔ 6 en Charente ;
- ➔ 10 en Charente-Mari-time ;
- ➔ 7 dans la Vienne ;
- ➔ 7 dans les Deux-Sèvres.



Sur le terrain :

- ➔ les CPD (Conseillers pédagogiques départementaux), spécialisés par discipline ou domaine (EPS, arts, numérique, etc.), interviennent en appui des circonscriptions et du DASEN.
- ➔ les CPC (Conseillers pédagogiques de circonscription), placés auprès des IEN de circonscription, accompagnent les enseignants sur le terrain : formations, conseils, aide à la mise en œuvre des programmes.
- ➔ dans chaque école, le directeur d'école est un enseignant qui assure le fonctionnement administratif et relationnel. Les professeurs des écoles sont sous l'autorité hiérarchique de l'IEN.

DANS LE 2ND DEGRÉ

Dans le 2nd degré (collèges et lycées), l'organisation est davantage centrée sur l'établissement.

Au niveau académique, le recteur pilote l'ensemble en lien avec le DASEN.

Chaque établissement est dirigé par un chef d'établissement (principal en collège, proviseur en lycée), parfois secondé par un ou plusieurs adjoints. Il exerce une autorité hiérarchique directe sur les personnels (sauf sur le plan pédagogique). Chefs d'établissement et inspecteurs évaluent ensemble les personnels enseignants (IA-IPR ou IEN-ET-EG, cf p. 13).

Trouvez l'ensemble des coordonnées des établissements des 1^{er} et 2nd degrés dans le mémo téléphonique académique :
id.ac-poitiers.fr/memo/



PROJET ACADÉMIQUE 2026-2029 : CONSTRUIRE ENSEMBLE LA RÉUSSITE DE CHACUN



L'académie de Poitiers s'est dotée d'un projet académique ambitieux pour les années 2026-2029. Fruit d'une réflexion collective associant les différents acteurs de la communauté éducative, il traduit à l'échelle de notre territoire les grandes priorités nationales : renforcer les apprentissages fondamentaux, améliorer le climat scolaire, promouvoir l'égalité des chances, accompagner les parcours des élèves et soutenir les personnels.

Le premier axe vise à garantir à chaque élève des apprentissages durables pour se construire et s'émanciper. L'académie renforce son action en faveur des savoirs fondamentaux, de l'accessibilité des apprentissages et de la réussite de tous les élèves. Une attention particulière est portée à l'égalité entre les filles et les garçons, ainsi qu'à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers pour une école pleinement inclusive.

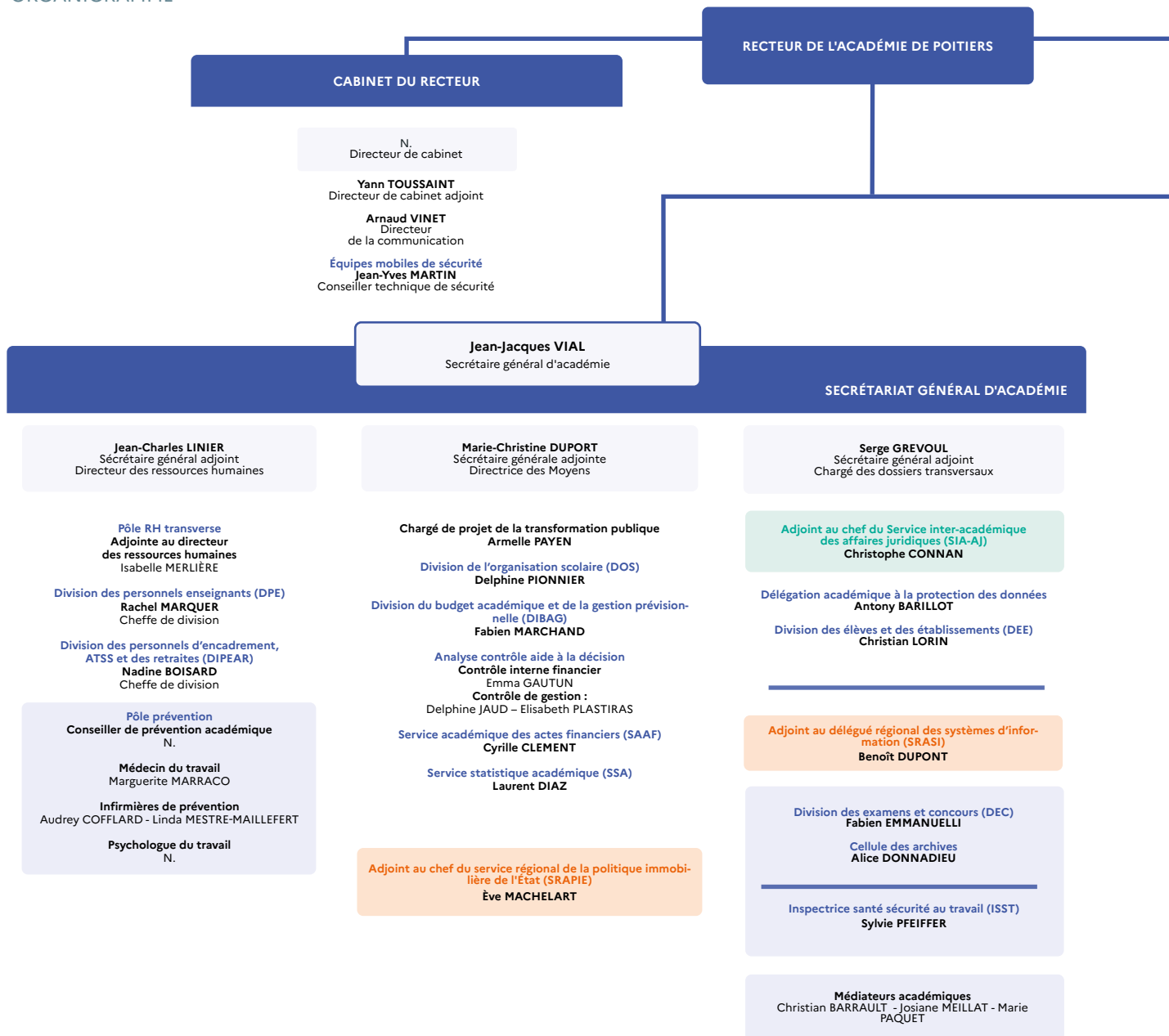
Le deuxième axe s'attache à donner aux élèves un cadre de vie et d'Éducation porteur de valeurs citoyennes et sécurisant, propice au bien-être. Il développe les parcours citoyens, l'Éducation aux médias et à l'information, la prévention des violences et du harcèlement, ainsi que la promotion de la santé physique et mentale. Il vise également à développer l'esprit critique des élèves.

Le troisième axe accompagne les jeunes dans la construction d'un parcours choisi. L'académie entend renforcer la culture de l'orientation, favoriser la poursuite d'études et développer les mobilités européennes et internationales pour les élèves comme pour les personnels.

Enfin, le quatrième axe est consacré à l'accompagnement des personnels. La continuité du remplacement et la qualité du service rendu aux usagers sont des exigences essentielles du service public d'Éducation. L'engagement en faveur de la formation, de l'accompagnement des parcours professionnels, de l'amélioration du bien-être et des conditions de travail constitue une priorité académique.



ORGANIGRAMME



SERVICE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ ACADÉMIQUE

N.
Directeur

Yann TOUSSAINT
Directeur adjoint

Service de région académique
Service inter-académique

Retrouvez
l'organigramme
de la
région académique
Nouvelle-Aquitaine
sur le site
www.ac-poitiers.fr
rubrique Région
académique Nouvelle-
Aquitaine



DSDEN

CHARENTE (16)

DASEN
Thierry CLAVERIE

Secrétaire générale
Corinne GRIZON

Adjointe 1D
Hanta LEROUX

CHARENTE-MARITIME (17)

DASEN
Mahdi TAMENE

DAASEN
Virginie MERLE

Secrétaire générale
Clarisse LÉFORT

Adjoint 1D
Olivier VEILLAT

DEUX-SÈVRES (79)

DASEN
Laurence AMY

Secrétaire général
Guillaume STOLL

Adjoint 1D
Véronique DUPIN

VIENNE (86)

DASEN
Nathalie ALCINDOR

Secrétaire général
Serge GRÉVOUL

Adjoint 1D
Stéphane GAY

CONSEILLERS TECHNIQUES RÉGIONAUX
ET ACADÉMIQUES

Adjoint au délégué régional académique à l'information, à l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire (DRAIOLDS)

Yannick THÉVENET

Adjoint au délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue et à l'apprentissage (DRAFPICA)

Ahmed BAUVIN

Adjoint au délégué régional académique au numérique éducatif (DRANE)

Jean-Denis POIGNET

Adjointe à la déléguée régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC)

Claire LE-CAM

Chef du service inter-académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE)

David FEVIN

Adjoint à la cheffe du service inter-académique de l'éducation artistique et culturelle (SIA-EAC)

Mathias CHARTON

**Conseillère technique
Établissement et vie scolaire**
Geneviève LUX

Médecin conseillère technique
N.

Conseiller technique de service social
Christophe RAVET

Infirmière conseillère technique
Sabrina ALLEGRE

**Conseiller technique École inclusive,
conseiller académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des
enfants du voyage (CASNAV) :**
Patrice FONDIN

**Conseillère technique
Santé mentale**
Isabelle ETCHETO

DOYENS

Doyens des inspecteurs de l'Éducation nationale 1er degré
Laurent DIDIER

**Doyenne des inspecteurs d'académie -
inspecteurs pédagogiques régionaux**
Aurélien PINTON

**Doyen des inspecteurs de l'Éducation nationale enseignement
technique, général, information et orientation**
Christelle FREDON

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFIC)

Directeur de l'école académique de la formation continue (EAFIC)
David FEVIN

**Conseillère académique recherche, développement, innovation et
expérimentation (CARDIE) :**
Mathilde FOUCHERAULT

DÉLÉGUÉS ACADÉMIQUES

Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC)
Hervé FRAILE

**Délégué académique à l'Éducation aux médias
et à l'information (DAEMI)**
Daniel RUFF



L'ACADÉMIE EN CHIFFRES



UNE ACADÉMIE À TAILLE HUMAINE, UN TERRITOIRE D'INNOVATIONS

L'académie de Poitiers

4 départements

1 850 425
habitants

2,68 %
de la population
nationale

71,7
habitants/km²

France métropolitaine :
122,8 habitants/km²

Deux-Sèvres

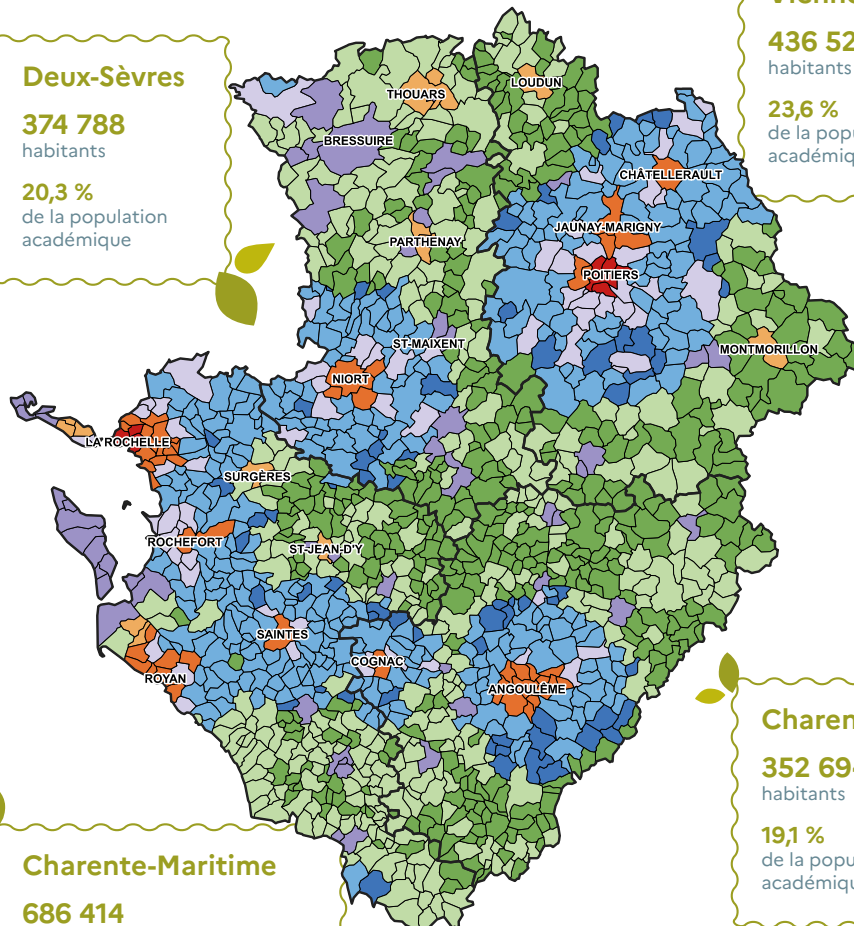
374 788
habitants

20,3 %
de la population
académique

Vienne

436 529
habitants

23,6 %
de la population
académique



Charente-Maritime

686 414
habitants

37,1 %
de la population
académique

Charente

352 694
habitants

19,1 %
de la population
académique

Typologie DEPP des communes
en 9 classes

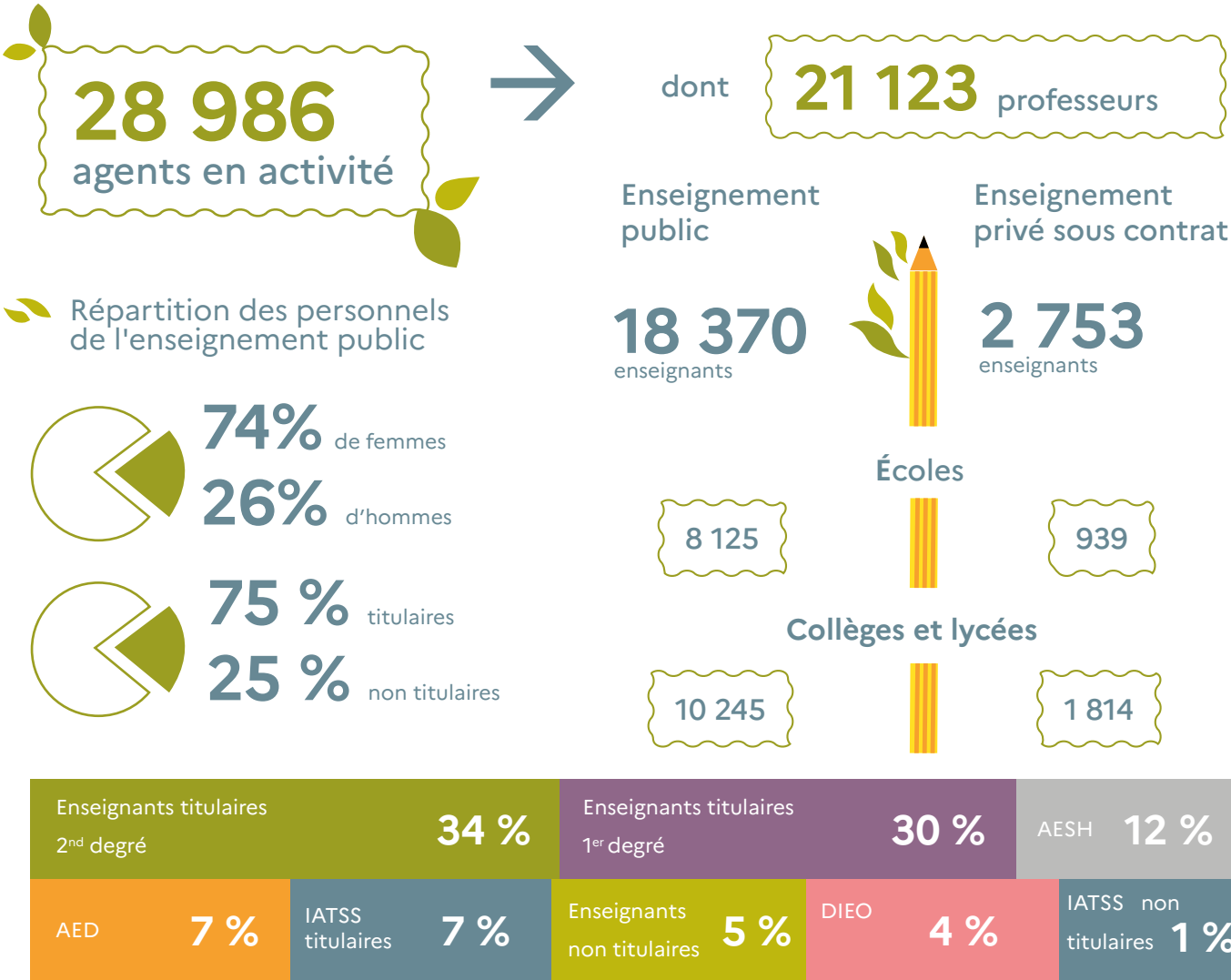
- Rural périphérique très peu dense
- Rural périphérique peu dense
- Rural éloigné très peu dense
- Rural éloigné peu dense
- Rural bourg
- Rural périurbain
- Urbain petite ville
- Urbain dense
- Urbain très dense

© SSA Rectorat de Poitiers
Sources : typologie DEPP septembre 2025
Communes en vigueur au 01/01/2025
Logiciel de cartographie : Mapinfo
Contact : A.LEBRUN, SSA

*Source : Insee - estimation de population au 1er janvier 2023

LES PERSONNELS

Public et privé sous contrat, hors enseignement supérieur et jeunesse et sport au 30/11/2025



Source : application BSA (bilan social académique)

AED : Assistants d'Éducation

AESH : Accompagnants des élèves en situation de handicap

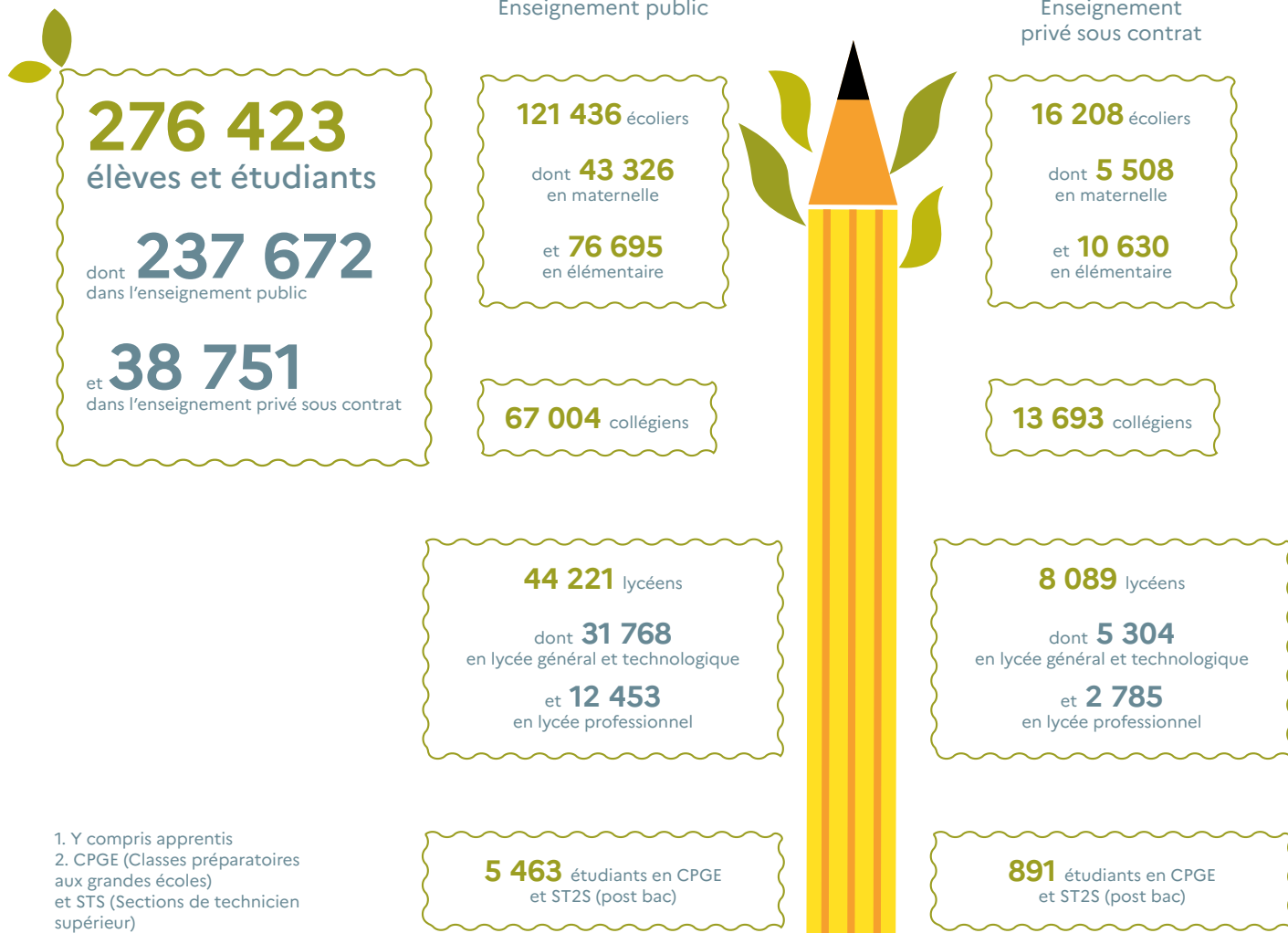
DIO : Direction, information, Éducation et orientation

IATSS : Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé

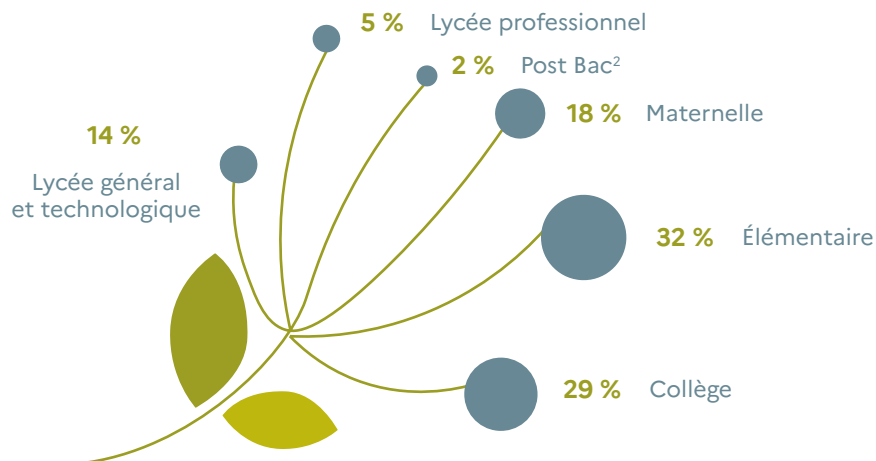
LES ÉLÈVES ET LES ÉTUDIANTS

Rentrée 2025 - Public et privé sous contrat

Les effectifs par niveau d'enseignement

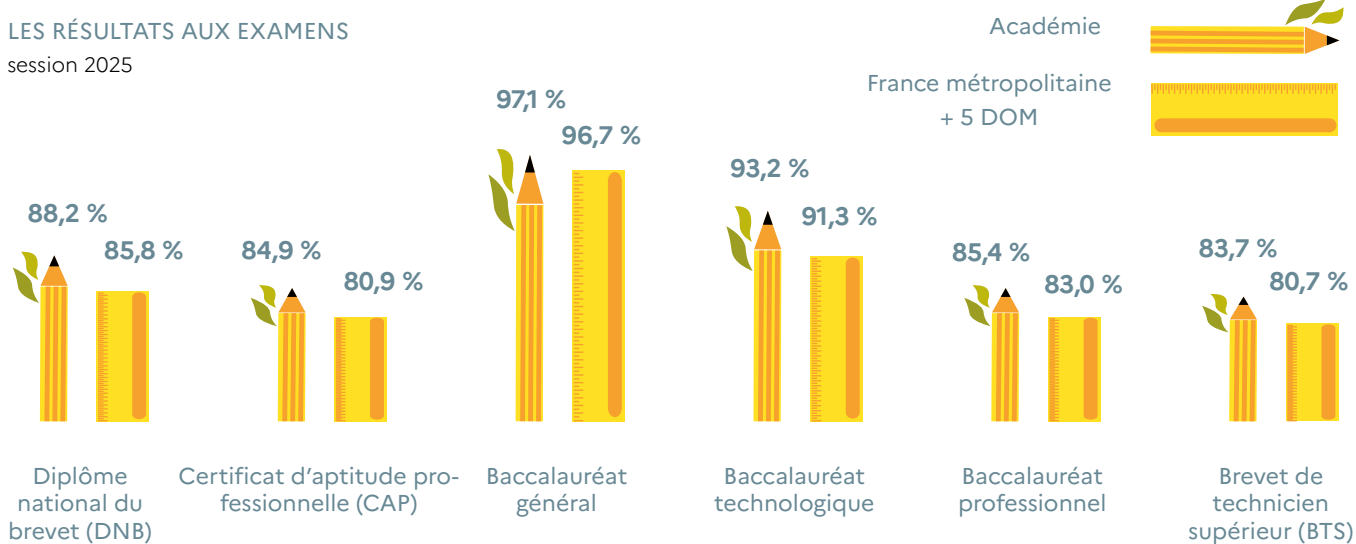


 Répartition des effectifs d'élèves



LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

session 2025



Elèves sous statut scolaire/ Public et privé sous contrat -
Session 2025 (CAP et BTS : session 2024)
Source : Rectorat, service statistique académique (SSA)

LES ÉTABLISSEMENTS

Public et privé sous contrat - rentrée 2025

1 719 établissements scolaires



1 424 écoles

1 303

121



201 collèges

159

42



59

lycées d'enseignement général
et technologique

44

15

31

lycées d'enseignement professionnel

29

2

4 établissements régionaux
d'enseignement adapté (ÉREA)



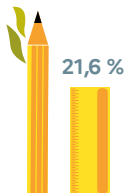
Établissements
publics



Établissements
privés sous contrat

Une majorité de petits collèges

36,8 %



0 > 299
élèves

34,8 %



300 à 499
élèves



22,9 %

500 à 699
élèves

30,3 %



5,5 %

700 et plus
élèves

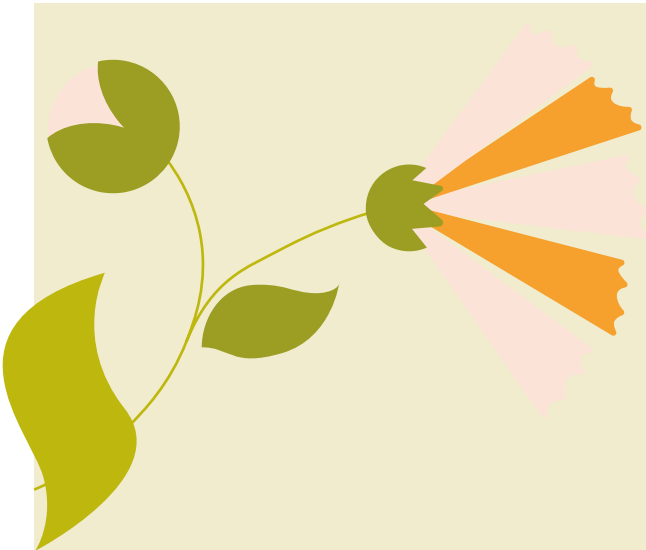
13,8 %

France métropolitaine
+ 5 DOM



Académie





CARRIÈRE ET VIE PROFESSIONNELLE

PAGES 23 À 35





ÊTRE FONCTIONNAIRE



DES GARANTIES

- ➔ droit à rémunération après service fait et à l'application des régimes spéciaux de retraite et de sécurité sociale ;
- ➔ droit aux congés annuels, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de présence parentale, supplémentaire de naissance, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, pour formation professionnelle, pour formation syndicale et droit à la formation permanente ;
- ➔ droit syndical avec participation des délégués élus par les personnels, siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires, et à l'examen de certaines décisions individuelles relatives à leur carrière ;
- ➔ droit de grève ;
- ➔ droit à la communication de l'évaluation réalisée à la suite d'un entretien annuel et exprimant la valeur professionnelle du fonctionnaire et droit d'accès à son dossier individuel ;
- ➔ non-discrimination : aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race ;
- ➔ droit au respect de l'intégrité physique et morale (protection contre le harcèlement moral et sexuel) ;
- ➔ droit à la protection juridique de l'administration contre les poursuites, menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont le fonctionnaire pourrait être victime dans l'exercice de ses fonctions ;
- ➔ droit à mobilisation du compte personnel de formation (CPF) dans la limite de 150 heures.

DES OBLIGATIONS

- ➔ consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches confiées (interdiction du cumul d'activités sauf dérogations sollicitées auprès de la hiérarchie) ;
- ➔ dépositaire du secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal et le statut général des fonctionnaires ;
- ➔ obligation de réserve et de discrétion professionnelle : respect des principes de neutralité, de laïcité et de continuité du service public ;
- ➔ obligation d'information du public ; satisfaire les demandes d'information du public ;
- ➔ obligation d'effectuer les tâches confiées par le supérieur hiérarchique (sauf dans le cas d'un ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public) ;
- ➔ responsable des actes de leurs subordonnés ;
- ➔ respecter la durée annuelle du travail dans la fonction publique de l'État, aménagée par des statuts particuliers (enseignants notamment).

Les fonctionnaires s'exposent à une sanction disciplinaire en cas de faute commise dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions, mais aussi en cas de faute grave constitutive d'une infraction de droit commun commise dans le cadre de leur vie privée.



À VOTRE ARRIVÉE DANS L'ACADÉMIE



Vous êtes affecté :

- ➔ **en école** : vous êtes accueilli par le directeur ou la directrice de l'école qui vous remet les coordonnées des principaux interlocuteurs et vous précise le fonctionnement de l'école et son règlement intérieur. Signalez au secrétariat de circonscription tout changement de situation personnelle, arrêt de travail ou demande d'autorisation d'absence ;
- ➔ **en établissement scolaire** : vous êtes accueilli par le chef d'établissement, une brochure de présentation de l'établissement vous est remise lors de la pré-rentree. Signalez au secrétariat tout changement de situation (adresse, composition de la famille, compte bancaire, etc.) et tout arrêt de travail ;
- ➔ **au rectorat** : une journée d'accueil est organisée à l'attention des nouveaux arrivants par les référents Services Publics+ ;
- ➔ **en DSDEN** : vous êtes reçu par le secrétaire général et/ou votre chef de division pour un accueil personnalisé.

Si c'est votre premier poste dans l'Éducation nationale, vous avez reçu du rectorat un dossier ou une notice de renseignements. Si ce n'est pas le cas, signalez-le au secrétariat de votre supérieur hiérarchique.

Comprendre son nouvel environnement de travail grâce à des parcours d'auto-formation « Nouvel arrivant » :

- ➔ Professeur du 1^{er} degré : edurl.fr/stagiaire2nd2026
- ➔ Professeur du 2nd degré : edurl.fr/stagiaire1d2026
- ➔ Personnel administratif : edurl.fr/stagiaireadm2026



Bon à savoir

- ➔ **Protection sociale complémentaire** : les agents du ministère de l'Éducation nationale doivent obligatoirement adhérer au régime collectif de protection sociale complémentaire (PSC) en santé géré par le groupement MGEN. L'employeur assure une prise en charge financière d'une partie des cotisations.
- ➔ **Forfait mobilité durable** : le versement de ce forfait, jusqu'à 300 euros par an, a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.
- ➔ **Prestations d'action sociale** : sous certaines conditions, les agents peuvent prétendre à des prestations d'actions sociales et à des aides financières, par exemple dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Elles sont aussi destinées à les aider à faire face à des situations difficiles.
- ➔ **Supplément familial de traitement** : le SFT est un complément de rémunération versé à tout agent public (fonctionnaire ou contractuel) qui a au moins un enfant de moins de 20 ans à charge (au sens des prestations familiales).

En savoir + : vous cherchez plus d'information sur l'un de ces sujets ? Taper son nom dans le moteur de recherche de l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr

PRÉAU

L'association nationale PRÉAU propose une offre de nombreuses prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs et vous permet de profiter de tarifs préférentiels. L'adhésion à PRÉAU est gratuite.

En savoir + preau.education.fr



QUI VOUS GÈRE ET VOUS RÉMUNÈRE ?



Les divisions des personnels assurent la gestion administrative et financière des personnels affectés dans les établissements scolaires publics et privés, dans les directions des services départementaux de l'Éducation nationale, dans les divisions et services du rectorat. Ce sont les mêmes personnes qui assurent la gestion administrative et financière des personnels dont ils sont responsables.



Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Trois bureaux gèrent les personnels ATSS :

- ➔ Personnels d'encadrement (emplois fonctionnels, personnels de direction et d'inspection, attachés) :
Dipear 1 - dipear1@ac-poitiers.fr
- ➔ Personnels ingénieurs, administratifs (B et C), techniques, sociaux et de santé (IATSS) titulaires et non titulaires :
Dipear 2 - resp-dipear2@ac-poitiers.fr
- ➔ Personnels Accompagnant d'élèves en Situation de Handicap (AESH), Accompagnant des personnels en situation de handicap (APSH), Assistant d'Éducation (AED) en CDI et personnels contractuels ATSS et vacataires :
Dipear 4 - resp-dipear4@ac-poitiers.fr

La retraite

Le bureau Dipear 3 (Gestion des retraites) assure le droit à l'information sur la retraite et la pré-liquidation des pensions de retraite des personnels titulaires de l'académie. Le paiement des pensions de retraite est assuré par le ministère des Finances - dipear3@ac-poitiers.fr



Consultez la présentation et l'annuaire complet de la Dipear :
intranet.ac-poitiers.fr/dipear



Qui est mon gestionnaire ?

- ➔ Trouvez facilement le contact de votre gestionnaire en fonction de votre profil métier en tapant « Qui est mon gestionnaire RH » dans le moteur de recherche de l'intranet.
intranet.ac-poitiers.fr

Personnels enseignants du 1^{er} degré

Gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré :

- ➔ Charente - Division des personnels (Diper) : personnels16@ac-poitiers.fr
- ➔ Charente-Maritime - Division des personnels (Diper) : diper.ia17@ac-poitiers.fr
- ➔ Deux-Sèvres - Service des emplois et des enseignants des écoles publiques (S3E) : s3e-79@ac-poitiers.fr
- ➔ Vienne (DPE 5) - Division des personnels enseignants (DPE5) : dpe5@ac-poitiers.fr

Service académique de gestion de la paye des enseignants du 1^{er} degré - SAGE1D :

- ➔ Charente : sage1d-16@ac-poitiers.fr
- ➔ Charente-Maritime : sage1d-17@ac-poitiers.fr
- ➔ Deux-Sèvres : sage1d-79@ac-poitiers.fr
- ➔ Vienne : sage1d-86@ac-poitiers.fr

Consultez la présentation et l'annuaire complet de la DPE : intranet.ac-poitiers.fr/dpe

Personnels enseignants du 2nd degré

La DPE assure la gestion individuelle et collective de tous les enseignants, les CPE et les psychologues de l'Éducation nationale qu'ils soient titulaires ou contractuels, de l'enseignement privé ou de l'enseignement public : gestion individuelle (gestion de la rémunération, des indemnités, congés), et collective (notation, promotion et avancement, mouvement, etc.).

La DPE est également chargée de la mise en œuvre du remplacement de longue durée dans les établissements : elle affecte les titulaires sur zone de remplacement et procède au recrutement, à l'affectation et à la gestion des personnels contractuels.

Quatre bureaux gèrent les personnels du 2nd degré :

- ➔ professeurs certifiés, adjoints d'enseignement, psychologues de l'Éducation nationale, professeurs d'enseignement général au collège : DPE 1 - dpe1@ac-poitiers.fr
- ➔ professeurs agrégés, conseillers principaux d'Éducation, professeurs d'Éducation physique et sportive, professeurs en lycée professionnel : DPE 2 - dpe2@ac-poitiers.fr
- ➔ enseignants de l'enseignement privé : DPE 3 - dpe3@ac-poitiers.fr
- ➔ personnels enseignants non titulaires et du remplacement (TZR en suppléance courte et contractuels) : DPE 4 - dpe4@ac-poitiers.fr



LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ACADEMIE



UNE FEUILLE DE ROUTE RESSOURCES HUMAINES

Dans chaque académie, la feuille de route RH concrétise les orientations majeures de la politique et de la transformation RH opérée au sein de l'Éducation nationale. La feuille de route RH 2026 de l'académie s'inscrit dans les lignes directrices de gestion RH nationales en prenant en compte les éléments de contexte locaux.

3 grandes orientations :

- ➔ poursuivre le développement d'une gestion RH plus qualitative et plus personnalisée ;
- ➔ moderniser le recrutement et renforcer l'accueil de tous les personnels pour attirer des compétences à la mesure de tous les besoins ;
- ➔ accompagner et diversifier les parcours pour fidéliser les agents.

En savoir + sur l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/mini-home/une-politique-rh-au-service-de-votre-carriere

Des plateformes pour gérer votre situation RH

Mon portail RH : votre prochain espace unifié, pour tous vos services RH ! La plateforme a remplacé « Colibris Mon portail RH », puis à terme à l'horizon 2027, elle se substituera à Iprof. Cette première version propose la visualisation de certaines données personnelles et administratives et le téléchargement des actes administratifs dématérialisés, constitutifs de votre dossier agent.

En savoir + : monportailrh.education.gouv.fr

I-prof : I-Prof permet à chaque enseignant de consulter et compléter son dossier administratif, consulter des guides thématiques, dialoguer avec son correspondant de gestion, signaler un changement de situation, etc.

En savoir + : recherchez l'application I-prof dans Arena : arena.ac-poitiers.fr

Colibris : plateforme numérique nationale, est disponible sur ordinateur, tablette ou mobile. Elle vise à dématérialiser et à faciliter certaines de vos démarches RH.

En savoir + : portail.colibris.education.gouv.fr

Un plan pour l'égalité professionnelle femmes - hommes

Depuis 2021, l'académie de Poitiers est engagée vers plus d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mène une politique volontariste dans un environnement professionnel majoritairement composé de femmes. Le plan égalité professionnelle femmes hommes 2025-2027 poursuit la dynamique du précédent autour de sept axes :

- ➔ inscrire la politique d'égalité professionnelle au cœur des politiques de ressources humaines,
- ➔ favoriser l'égal accès aux emplois et aux responsabilités,
- ➔ traiter les écarts de rémunération,
- ➔ favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- ➔ lutter contre les discriminations et les actes de violences,
- ➔ agir pour la santé des femmes,
- ➔ installer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



LA FORMATION CONTINUE



La formation continue représente pour chaque agent un droit. Elle lui permet de développer ses compétences dans l'exercice de son métier et des missions qui lui sont confiées, pour s'adapter aux évolutions des métiers, ou encore, pour mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle.

L'ACADÉMIE DE POITIERS PROPOSE À SES AGENTS 4 TYPES DE FORMATION

- ➔ **Formation à candidature individuelle** : l'offre permet à chacun de construire un parcours personnalisé en fonction de ses besoins professionnels. La candidature est soumise à l'avis du supérieur hiérarchique. Accédez à l'offre sur l'intranet en tapant « Ma formation » dans le moteur de recherche.
- ➔ **Formation d'initiative locale (FIL)** : impulsée par les acteurs locaux pour le collectif autour de thématiques en cohérence avec le projet d'établissement, de réseau, de circonscription ou de service.
- ➔ **Formation à public désigné** : destinée à des groupes professionnels spécifiques identifiés par l'administration, elle répond à des besoins institutionnels, dont la mise en œuvre peut être nationale, académique, départementale ou locale.
- ➔ **Formation en auto-inscription** : accessible en ligne via les plateformes Magistère et Mentor, elle permet de se former à son rythme selon ses besoins. A l'issue, une attestation de formation est téléchargeable.

Hormis pour les formations en auto-inscription, l'EAFC adresse un ordre de mission via la voie hiérarchique aux stagiaires retenus aux différentes formations.

L'école académique de la formation continue (EAFC)

L'EAFC de l'académie de Poitiers pilote et met en œuvre le programme académique de formation (PAF) qui s'adresse à l'ensemble des personnels d'encadrement, ATSS, enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, personnels d'Éducation et d'orientation, personnels jeunesse, engagement et sport, AESH et AED.

L'EAFC instruit également les demandes de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) et coordonne l'accompagnement et la formation des professeurs stagiaires, en lien avec les corps d'inspection et l'INSPÉ.

Directeur de l'École académique de la formation continue

David FEVIN • eafc@ac-poitiers.fr

Directrice adjointe de l'EAFC – Pilote du pôle Développement Professionnel Continu - CARDIE (voir p. 45)

Mathilde FOUCHERAULT
developpement-professionnel-continu.eafc@ac-poitiers.fr

Secrétaire général de l'EAFC – Pilote du pôle Parcours Professionnel

Bruno DAUGER • parcours-professionnel.eafc@ac-poitiers.fr

Déléguée à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Nathalie MARC • dafpe@ac-poitiers.fr

Consultez l'annuaire compet et l'organigramme de l'EAFC sur l'intranet :
intranet.ac-poitiers.fr/article/eafc-ecole-de-la-formation-continue



UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE



Les conseillers RH de proximité sur les territoires permettent aux personnels qui le souhaitent d'être éclairés, aiguillés, orientés. Pour prendre rendez-vous, consultez la page dédiée de l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/article/rh-de-proximite

Vous avez des questions pratiques concernant votre carrière, votre rémunération ?

Contactez votre gestionnaire RH par courriel (contact p. 26-27) ou via I-prof pour les enseignants.

Vous avez des questions sur la formation des personnels ?

Consultez la présentation et les contacts de l'École académique de la formation continue (p. 29).

Vous souhaitez connaître vos droits, vous rencontrez des difficultés personnelles, familiales, économiques en lien ou non avec votre activité professionnelle ?

- ➔ Une assistante sociale du service social en faveur des personnels peut aussi se déplacer à domicile (contacts p. 33) ;
- ➔ un psychologue des espaces d'accueil et d'écoute (EAE) de la MGEN pour une écoute, un échange en toute confidentialité en appelant le 36 37 (n° gratuit).

Vous souhaitez connaître vos droits, être renseigné, vous avez des questions relatives au handicap ?

Contactez le correspondant handicap académique : correspondant-handicap@ac-poitiers.fr ou consultez la page dédiée sur l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/mini-home/personnels-en-situation-de-handicap

Vous rencontrez des difficultés de santé qui interfèrent avec l'exercice de votre activité professionnelle ?

Pour prendre rendez-vous avec le service des affaires médicales, écrivez à sam@ac-poitiers.fr ou consultez la page dédiée de l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/article/service-medical-des-personnels.

Pour connaître vos droits concernant les congés spéciaux (congés longs, temps partiels thérapeutiques, accidents du travail, maladies professionnelles, allocation temporaire d'invalidité, recours-tiers, retraite pour invalidité, majoration de tierce personne) et prendre connaissance des démarches à effectuer, écrivez à : conges.speciaux@ac-poitiers.fr ou consultez la page dédiée de l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/mini-home/conges.

Vous vous interrogez sur l'évolution de votre carrière ?

Pour un premier niveau d'information, contactez un conseiller RH de proximité (voir plus haut).

Des conseillers mobilité carrière proposent un accompagnement personnalisé à la définition, la mise en œuvre d'un projet de mobilité et/ou d'évolution professionnelle. Ecrivez-leur : ce.cmc@ac-poitiers.fr.



VOUS PROTÉGER DANS L'EXERCICE DE VOS FONCTIONS



Victime ou témoin de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou de violences sexistes ou sexuelles

La cellule d'écoute académique anonyme est là pour vous informer et vous accompagner.

Pour en savoir + : tapez « Stop Discri » dans le moteur de recherche de l'intranet et accédez à la page dédiée et au formulaire de saisine.

intranet.ac-poitiers.fr



La protection fonctionnelle des agents

Si vous avez été violenté, menacé, injurié, diffamé ou victime de harcèlement et cela du fait de l'exercice de vos fonctions ou de votre qualité d'agent public, vous pouvez bénéficier de la protection fonctionnelle assurée par votre administration. Toutefois, cette protection ne peut vous être accordée si vous avez commis une faute personnelle détachable de l'exercice de vos fonctions. Par ailleurs, cette protection peut s'étendre aux membres de votre famille s'ils sont eux-mêmes victimes d'attaques du fait de vos fonctions. La saisine se fait sur papier libre dans le respect de la voie hiérarchique.



Victime ou témoin d'une atteinte aux valeurs de la République ou au principe de laïcité : l'équipe Valeurs de la République

L'équipe académique Valeurs de la République réunit des expertises disciplinaire, éducative, et juridique. Elle a pour mission d'accompagner l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale témoins ou victimes d'une atteinte aux valeurs de la République et au principe de laïcité. Dans le cadre du Service de défense et de sécurité académique (SDSA, voir page 39), l'équipe académique Valeurs de la République travaille en lien étroit avec les IA-DASEN et les équipes mobiles de sécurité.

Équipe académique Valeurs de la République :

Pour toute demande de conseil ou d'accompagnement à l'échelle académique : valeursdelarepublique@ac-poitiers.fr

Un formulaire de saisine :

Ouvert à tous les personnels de l'Éducation nationale qui souhaitent signaler des atteintes aux valeurs de la République et au principe de laïcité : eduscol.education.fr/saisine-laicite

En savoir +

intranet.ac-poitiers.fr/article/atteinte-aux-valeurs-de-la-republique-le-cole-ou-en-eple



Victime de toute situation à risque pour votre santé et votre sécurité

Votre premier interlocuteur est votre supérieur hiérarchique. Exposez-lui la situation. Il mettra en place, en lien avec les structures compétentes des solutions.

L'application registre santé et sécurité au travail a pour objectif de permettre à tout personnel d'inscrire des observations et des suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, accessible depuis l'intranet.



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Un service des affaires médicales en faveur des personnels

Tout agent peut contacter le service pour obtenir divers conseils ou pour être reçu en consultation :

Médecin conseiller technique du recteur : N.

Médecin du travail : Marguerite MARRACO

Infirmières de santé au travail :

Audrey COFFLARD, Linda Mestre-MAILLEFERT

Secrétariat commun : sam@ac-poitiers.fr



Un service social en faveur des personnels

Conseiller technique de service social auprès du recteur :
Christophe RAVET

Assistants de service social départementaux :

Charente : Maxime MOREAU • social.personnels16@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime : Agatha MOREAU • Mathilde KAHLAT
social.personnels17@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres : Maud NOBLETZ • social.personnels79@ac-poitiers.fr

Vienne : Laurence TRÉBUGET • Myriam EL HMAM
social.personnels86@ac-poitiers.fr



Une psychologue du travail

Psychologue du travail :
N.



Des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT) du comité social d'administration (CSA)

Ces instances consultatives contribuent aux niveaux académique et départemental à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité des agents, et à l'amélioration des conditions de travail. Elles formulent des avis et font des propositions sur les questions d'hygiène, de sécurité et d'organisation du travail. Elles réalisent des visites et peuvent enquêter après un accident de travail ou dans le cadre d'un signalement de danger grave et imminent.

Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

L'académie porte une attention particulière à la QVCT. Une référente académique et plusieurs réseaux de référents QVCT maillent peu à peu le territoire, au rectorat, en DSDEN et en établissement. Des actions sont mises en place tout au long de l'année et des outils sont progressivement proposés aux agents.

En savoir + en tapant QVCT dans le moteur de recherche de l'intranet
intranet.ac-poitiers.fr

Représentants des personnels de la FSSSCT du CSA de proximité
académique et du CSA spécial académique :
f3scta-sec@ac-poitiers.fr

Représentants des personnels des FSSSCT des CSA départementaux :

Charente : f3sctd-sec-16@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime : f3sctd-sec-17@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres : f3sctd-sec-79@ac-poitiers.fr

Vienne : f3sctd-sec-86@ac-poitiers.fr

Pour accéder aux documents, tapez F3SCT dans le moteur de recherche de l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr

Des acteurs spécialisés en matière de santé et de sécurité au travail et de prévention des risques professionnels

L'inspectrice santé et sécurité au travail : rattachée fonctionnellement à l'inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche et relevant de l'autorité hiérarchique du recteur d'académie, l'inspectrice santé et sécurité au travail de l'académie contrôle en toute indépendance et neutralité les conditions d'application de la réglementation en santé et sécurité dans les établissements d'enseignement du premier et du second degré et les services de l'académie et propose aux chefs de service toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

Inspectrice santé et sécurité au travail (ISST)

Sylvie PFEIFFER • isst@ac-poitiers.fr

Les conseillers et assistants de prévention

Le conseiller de prévention académique sous l'autorité du recteur participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, propose des actions de formation en santé et sécurité au travail, coordonne le réseau des acteurs de prévention et participe aux travaux de la F3SCT du CSA de proximité académique et du CSA spécial académique.

Conseiller de prévention académique

N. • conseiller-prevention@ac-poitiers.fr

Les conseillers de prévention départementaux sous l'autorité des DASEN participent à la mise en œuvre d'une politique départementale de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, répondent aux besoins d'accompagnement des directeurs d'école, des chefs d'établissement et animent le réseau des assistants de prévention. Ils participent à des actions de formation et aux travaux des F3SCT départementales.

Les conseillers de prévention départementaux

Charente : Cyril SAUVEY

dsden16-conseillerprevention@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime :

Emmanuelle GOMES – FOURQUEZ / Xavier COULANGES

dsden17-conseiller-prevention@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres : Charlotte JOUEN-RAILMBAULT

dsden79-conseiller-prevention@ac-poitiers.fr

Vienne : Emilie MARTINIERE

conseiller.prevention86@ac-poitiers.fr

Les assistants de prévention de circonscription (1^{er} degré), des EPLE (2nd degré) et des services, constituent le niveau de proximité. Ils apportent respectivement assistance et conseil aux directeurs d'école, chefs d'établissement et chefs de service en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels. Ils veillent à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail de l'école, de l'établissement, du service.



LA COMMUNICATION ACADÉMIQUE



LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Intégrée au cabinet du recteur de l'académie de Poitiers, la direction de la communication est garante de l'image de l'institution à l'égard des partenaires externes et de ses agents.

Ses missions principales :

- ➔ concevoir, piloter et mettre en œuvre une stratégie de communication académique à 360° ;
- ➔ assurer une présence multicanale, incluant la presse ;
- ➔ valoriser l'action éducative de terrain ;
- ➔ accompagner les équipes dans la conception et le déploiement de leurs plans de communication.

Directeur de la communication, communication externe :
Arnaud VINET

Directrice adjointe de la communication,
communication interne :
Marie-Camille MADRANGE

Webmestre :
Amira JALLALI

Graphiste, photographe et vidéaste :
Adriana MOCOVAN-ROBERT
communication@ac-poitiers.fr

LES CANAUX DE COMMUNICATION

Le site académique : la vitrine grand public

Le site académique diffuse de l'information destinée à tout public externe : élèves, familles, partenaires, candidats, personnels d'autres académies, etc. Ils y trouvent des informations pratiques (orientation, examens, recrutement, etc.), la déclinaison académique des campagnes nationales (école inclusive, valeurs de la République, etc.), etc.

Accédez au site académique : ac-poitiers.fr

Les réseaux sociaux : les relais d'attractivité

Le rectorat est présent sur :

- ➔ Facebook (Académie de Poitiers) : des informations dédiées aux personnels et aux familles
- ➔ Instagram (@academie_poitiers) : des informations pour les élèves
- ➔ LinkedIn (Académie de Poitiers) : des informations sur les recrutements, les initiatives institutionnelles et/ou partenariales.

Intranet : votre outil au quotidien

L'intranet est l'outil central de communication interne, de travail des 29 000 personnels de l'académie. Adapté à chaque métier, il est enrichi quotidiennement par les services. Il propose les informations nécessaires pour découvrir l'académie, gérer sa carrière et son quotidien professionnel.

Accédez à l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr

Applications métiers : entrez dans ARENA

L'ensemble des applications métiers est accessible sur la plateforme Arena.

Accédez à Arena : id.ac-poitiers.fr/arena

 Les espaces pédagogiques : ressources éducatives 1^{er} et 2nd degré

Ces espaces permettent aux équipes éducatives et pédagogiques de trouver : ressources, appels à projets, etc. Ils sont administrés par la délégation académique au numérique éducatif (SRANE) : contacts p. 50.

Accédez aux espaces pédagogiques : ww2.ac-poitiers.fr



ASSISTANCE, SÉCURITÉ



AMÉRANA : LA PLATEFORME D'ASSISTANCE

Une offre complète de services, la saisie et le suivi de vos incidents sont réalisés de 8h00 à 17h30 du lundi au vendredi.

Trois niveaux d'assistance :

- ➔ une prise en charge et un suivi des demandes d'assistance des usagers par téléphone, courriel et ticket web via l'intranet ;
- ➔ une maintenance informatique de proximité des services du rectorat, des DSDEN et des réseaux administratifs des établissements. Elle résout les problèmes logiciels, matériels et réseaux. Elle accompagne et conseille les agents et les usagers ;
- ➔ un support sur les applications pour la résolution des problèmes liés aux logiciels financiers, comptables, de gestion administrative, de vie scolaire et pédagogiques administrés par l'académie.

Contacteur l'assistance informatique

L'assistance est assurée par le Service régional académique des systèmes d'Information (SRASI).

Ticket web Recherchez l'application Amérana sur la plateforme Arena : arena.ac-poitiers.fr/arena/

Un numéro unique 05 16 52 66 86

LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de l'académie de Poitiers participe activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de sécurité. Point d'entrée unique pour tous vos problèmes de sécurité informatique, il a un rôle de conseil, d'assistance, d'information, d'alerte et de préconisation.

Responsable sécurité des systèmes d'information (RSSI)

Nicolas AUDOIN

rssi@ac-poitiers.fr / cybersecurite@ac-poitiers.fr

Faire un ticket sur la plateforme AMERANA pour faire une demande d'assistance liée à la cybersécurité, en choisissant la rubrique « Numérique, informatique, cybermalveillance ».

Tous les conseils pour garantir votre sécurité numérique en tapant « sécurité numérique » sur le moteur de recherche de l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr.



LA PROTECTION DES DONNÉES



Le délégué à la protection des données a pour mission d'assurer la conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD) pour l'ensemble des traitements réalisés par le rectorat. Il exerce un rôle de conseil, d'assistance, d'information, d'alerte et de préconisation, ainsi qu'une fonction de contrôle. Il accompagne également chaque collège et lycée pour l'ensemble des traitements qu'ils réalisent ainsi que les DSDEN dans la gestion des traitements déployés au sein des écoles et de leurs services.

Tous les conseils pour garantir votre sécurité numérique en tapant RGPD sur le moteur de recherche de l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr

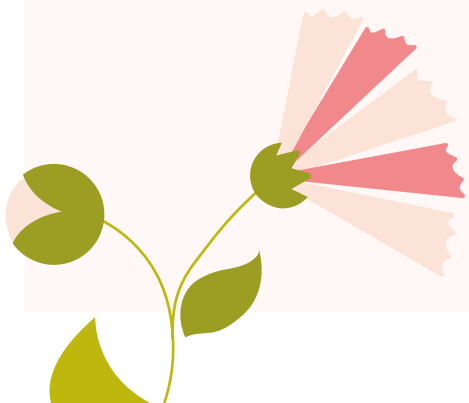
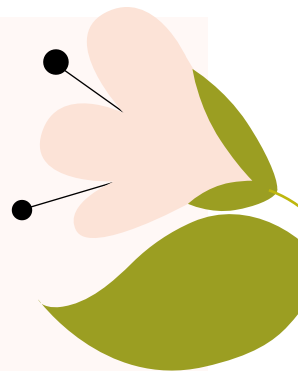
Délégué à la protection des données (DPD) :

Antony BARILLOT • dpd@ac-poitiers.fr



POLITIQUES ET RESSOURCES ÉDUCATIVES

PAGES 37 À 51





POLITIQUES ÉDUCATIVES



Les politiques éducatives sont pilotées aux niveaux du ministère de l'Éducation nationale, déclinées et accompagnées en territoires par les rectorats et les DSDEN. Elles s'inscrivent dans les objectifs généraux de l'École et visent à réduire les inégalités sociales, d'Éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une École plus juste et plus équitable.

Leur mise en œuvre associe l'ensemble de la communauté éducative : personnels de direction et d'administration, inspecteurs, enseignants, CPE, assistants d'Éducation, parents, personnels médicaux, infirmiers et sociaux de l'Éducation nationale, agents territoriaux, etc. dans le cadre d'un travail en équipes pluri-professionnelles.

Le Comité académique de suivi des politiques éducatives (CASPE)

Le CASPE structure la politique éducative de l'académie autour de trois grands champs d'investigation :

→ Égalité des chances

- Cités éducatives
- Internats d'excellence
- École inclusive
- Égalité filles-garçons
- Relation avec les familles
- Devoirs faits
- École ouverte
- Aides financières – bourses

→ Bien-être et santé :

- École promotrice de santé, santé mentale des jeunes, activité physique, Éducation à la vie affective et relationnelle (1^{er} degré) et à la sexualité (2nd degré), etc.
- Lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences
- Compétences psychosociales

→ Engagement et citoyenneté :

- Démocratie scolaire (CVC, CVL, CAVL...)
- Éducation aux médias et à l'information (EMI)
- Mémoire et citoyenneté
- Éducation au développement durable (EDD) – Eco-dé-légues
- Premiers secours, gestes qui sauvent et secourisme citoyen
- Sécurité routière

L'opérationnalité du CASPE relève du comité académique d'Éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CAESCE), en liaison avec les CESCE départementaux.

Pour aller plus loin

Retrouvez l'ensemble des ressources de pilotages des politiques éducatives dans l'académie sur l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/mini-home/pilotage-educatif-et-pedagogique



CLIMAT SCOLAIRE



Un climat scolaire serein est essentiel au bien-être et à l'épanouissement de tous. L'action publique agit contre toutes les formes de harcèlement et de violences, inacceptables au sein de l'École de la République.

De nombreux dispositifs sont déployés au sein de notre académie pour prévenir les violences, les repérer et protéger nos élèves et nos personnels.

Le climat scolaire recouvre ainsi de nombreuses notions, détaillées dans les pages suivantes allant de l'apprentissage des Valeurs de la République à la lutte contre le harcèlement, de l'acquisition des compétences psychosociales à la santé mentale, etc.

En savoir + sur l'intranet

intranet.ac-poitiers.fr/article/climat-scolaire-et-bien-etre-lecole

GROUPE ACADÉMIQUE CLIMAT SCOLAIRE (GACS)

Le GACS de l'académie de Poitiers est un groupe pluri catégoriel dont les missions consistent à fédérer et impulser des actions pour améliorer le climat scolaire, notamment en prévenant les violences et le harcèlement, et en accompagnant la mise en place de référents et d'outils dédiés. Il agit en coordination avec les priorités nationales et les objectifs fixés par le recteur, dans une démarche collective et inclusive.

Pilotes du GACS

Geneviève LUX, conseillère technique du recteur Etablissements et vie scolaire (CT-EVS)

Nathalie MARC, inspectrice académique Etablissements et vie scolaire (IA-IPR EVS)

LE SERVICE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ ACADÉMIQUE (SDSA)

Il coordonne et met en œuvre la politique de défense, de sécurité, de vigilance, de prévention de crise et de réponse aux situations d'urgence. Il coordonne la mise en œuvre des politiques de respect des valeurs de la République à l'École, en lien avec les services ministériels concernés.

Directeur du SDSA

N. (directeur de cabinet du recteur)

assisté de Yann Toussaint (directeur de cabinet adjoint)

et de 4 correspondants départementaux

dircab@ac-poitiers.fr

L'ÉQUIPE MOBILE DE SÉCURITÉ ACADÉMIQUE (EMSA)

Elle est composée d'un conseiller technique sécurité auprès du recteur et de onze agents implantés dans les quatre départements de l'académie, accompagne les établissements scolaires dans la mise en œuvre des procédures réglementaires de mise en sécurité des personnes et des biens. Elle participe à des actions de formation et de prévention sur les sujets de la sécurité et de la gestion des crises.

Conseiller sécurité du recteur d'académie

Jean-Yves MARTIN • jean-yves.martin@ac-poitiers.fr

Consultez l'annuaire complet de l'équipe mobile de sécurité académique sur l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/article/emsa-equipes-mobiles-de-securite-academie



LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT



Non au harcèlement

Le harcèlement est une violence peu visible qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries, etc.), destinées à blesser et à nuire, à la cible des attaques. Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples. Dans l'académie, les référents départementaux recueillent et traitent les signalements déposés sur les plateformes dédiées (voir ci-contre), qu'il s'agisse de harcèlement comme de cyber-harcèlement, et accompagnent les situations jusqu'à leur résolution.

Référente académique :

Geneviève LUX

Chargée de mission académique :

Audrey DACHÉ

Référents départementaux
Non au harcèlement :

Charente :

Hervé NJOO EKOULE • harcèlement16@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime :

Jules MAINGUET • harcèlement17@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres :

Alexandra BILLON • harcèlement79@ac-poitiers.fr

Vienne :

N. • harcèlement86@ac-poitiers.fr



Le programme pHARe

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements pour circonscrire au plus tôt toute situation susceptible de conduire à du harcèlement ou du cyberharcèlement. Chaque école et collège rédige et met en œuvre un protocole pour prévenir et traiter chaque situation de harcèlement.

Pour en savoir +

Consultez les ressources pour le déploiement du programme pHARe dans l'académie sur l'intranet :

intranet.ac-poitiers.fr/article/lutte-contre-le-harcèlement-lecole

Des lignes téléphoniques nationales pour signaler :

30 18 : harcèlement et cyberharcèlement

119 : toute forme de violence sur mineur

31 14 : prévention du suicide

Une ligne directe pour contacter l'équipe académique de lutte contre le harcèlement scolaire

05 16 52 63 66



ÉDUCATION AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



L'article 1^{er} de la Constitution de la V^e République précise que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » La République a une langue, le français, et des symboles, dont le drapeau tricolore et l'hymne national, La Marseillaise. Sa devise énonce ses valeurs : Liberté, Égalité, Fraternité.

Il est important d'expliquer aux élèves et leurs familles en quoi concourir au bien commun nécessite d'inscrire sa liberté dans le cadre de la loi, qui donne à chaque citoyen les mêmes droits et devoirs.

L'académie de Poitiers s'est engagée dans une dynamique visant à mettre en cohérence et à renforcer les actions d'Éducation à la citoyenneté et de lutte contre toutes les discriminations en lien étroit avec les partenaires de l'École.

Des référents sont à votre disposition pour vous accompagner, vous soutenir ou rendre visibles vos initiatives, actions et dispositifs sur toutes les thématiques liées aux valeurs de la République.

Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine :

Anne BOUCKER • anne.boucker@ac-poitiers.fr

Laurent MARIEN • laurent.marien@ac-poitiers.fr

Lutte contre les LGBTphobies :

N. • cabinetDASEN79@ac-poitiers.fr

Laïcité et valeurs de la République :

Anne BOUCKER • anne.boucker@ac-poitiers.fr

Prévention et lutte contre les phénomènes de radicalisation

Lutte contre les risques de dérives sectaires

Michel HERRERIA • michel.herreria@ac-poitiers.fr

Mémoire et citoyenneté :

Laurent MARIEN • laurent.marien@ac-poitiers.fr

Trinôme académique : Laurent MARIEN • laurent.marien@ac-poitiers.fr

Éducation aux médias et à l'information

Référent académique : Daniel RUFF • daniel.ruff@ac-poitiers.fr

Centre de liaison pour l'Éducation aux médias et à l'information (Clemi) :

Isabelle KESLER • clemi@ac-poitiers.fr

Les référents départementaux Clemi sur : ww2.ac-poitiers.fr/clemi

En savoir +

ac-poitiers.fr/valeurs-de-la-republique-122282

La laïcité

La laïcité est un principe essentiel de la République. C'est un principe de liberté, de protection et de respect mutuel. La liberté de conscience de chaque élève nécessite de prémunir les écoles, les collèges et les lycées de toute emprise politique, religieuse ou idéologique.

Si vous rencontrez des difficultés concernant le respect du principe de laïcité, consultez les ressources et les modalités d'accompagnement à votre disposition sur l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/article/atteinte-aux-valeurs-de-la-republique-lecole-ou-en-eple



ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS



L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'Éducation. Elle encourage un climat scolaire serein, assure un cadre protecteur - sans comportements ni violences sexistes - et elle favorise la mixité et l'égalité en matière d'orientation.

Une mission égalité filles-garçons est en place dans l'académie pour :

- ➔ développer une culture accrue de l'égalité entre les filles et les garçons en proposant des temps de formation tout au long de l'année dans des modalités variées ;
- ➔ accompagner la démarche de labellisation qui constitue un levier essentiel pour engager une dynamique de l'égalité au sein des établissements ;
- ➔ développer une réflexion et des actions concertées avec l'ensemble des acteurs et des porteurs de dossiers concernés par l'égalité filles-garçons. Il s'agit en particulier de prévenir collectivement les violences sexistes et sexuelles et d'agir en faveur d'une orientation choisie.

Ces actions s'adressent à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Elles sont portées et relayées par le réseau des référents "égalité filles-garçons" identifiés dans chacun des établissements du second degré de l'académie.

Référente académique :

Aurélié PINTON • aurelie.pinton@ac-poitiers.fr

Chargée de mission :

Audrey DACHÉ • audrey.dache@ac-poitiers.fr

Référents départementaux

Charente :

Sandra RENAUD-POIGNAT
sandra.renaud@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime :

Jules MAINGUET • jules.mainguet1@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres :

Céline BISSON • celine.bisson@ac-poitiers.fr
Alexandra BOUCHER-GERVAIS
alexandra.boucher-gervais@ac-poitiers.fr

Vienne :

Laetitia CHARDAVOINE
laetitia.chardavoine@ac-poitiers.fr
Héloïse BOCHER • heloise.bocher@ac-poitiers.fr

Le programme Éducation à la vie affective relationnelle et à la sexualité (EVARS)

Ce programme s'adresse à tous les élèves, de la maternelle au lycée, et vise à promouvoir des relations respectueuses et l'égalité de considération et de dignité entre les femmes et les hommes. Il contribue à la prévention du harcèlement, à la lutte contre les discriminations et toutes les formes de violence, dont les violences sexistes et sexuelles.

« EVAR » dans le premier degré, l'Éducation à la vie affective, relationnelle permet aux élèves de développer leur réflexion sur les sentiments, le respect de l'autre et l'expression des émotions. Les questions de sexualité ne sont pas abordées.

Sabrina ALLEGRE - sabrina.allegre@ac-poitiers.fr

« EVARS » dans le second degré, les enseignements intègrent l'anatomie, la reproduction, la prévention des risques, ainsi que les droits humains adaptés à l'âge et à la maturité des élèves. Les compétences psychosociales sont au coeur du programme EVAR-S.

EAS-EVAR-EVARS@ac-poitiers.fr



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES



PÔLE SANTÉ EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Dans chaque département de l'académie, les personnels de santé de l'Éducation nationale sont chargés des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de l'ensemble des élèves du premier et du second degrés.

Médecin, conseiller technique du recteur : N.

Médecins, conseillers techniques des DASEN :

Charente : Adra BEMMANSOUR
adra.bemmansour@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime : Pascale POUCHELLE
pascale.pouchelle@ac-poitiers.fr

Gary BOUKHORS • gary.boukhors@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres : N.

Vienne : Eleonore DANDRIEU-BARBE
eleonore.dandrieu-barbe@ac-poitiers.fr

Infirmière, conseillère technique du recteur

Sabrina ALLEGRE • sabrina.allegre@ac-poitiers.fr

Infirmières, conseillères techniques des DASEN

Charente :
Virginie NOUALET • infirmiere16@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime :
Virginie DEL SIGNORE VILA
virginie.del-signore-vila@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres :
Catherine SENTIS • catherine.sentis@ac-poitiers.fr

Vienne :
Laurence GAULE • laurence.gaule@ac-poitiers.fr

La santé mentale des élèves

La santé mentale des élèves est une priorité majeure pour le ministère de l'Éducation nationale. L'École constitue un déterminant de la santé mentale, au même titre que la famille et les proches.

Chaque école et établissement se dote d'un protocole qui réunit l'ensemble de la communauté éducative et fait de la question de la santé mentale un objet de travail commun. Il repose sur l'expertise des personnels sociaux et de santé (médecins, infirmiers, assistants de service social et psychologues de l'Éducation nationale).

Des conseillers techniques en santé mentale placés auprès du recteur et auprès des DASEN suivent la mise en œuvre des politiques en matière de santé mentale :

- ➔ Académie : Isabelle ETCHETO
- ➔ Charente : Lola FOTH
sante-mentale16@ac-poitiers.fr
- ➔ Charente-Maritime : N.
sante-mentale17@ac-poitiers.fr
- ➔ Deux-Sèvres : Erwan DOITTEAU
sante-mentale79@ac-poitiers.fr
- ➔ Vienne : Marianne CAZENABE
sante-mentale86@ac-poitiers.fr

Sur l'intranet :
intranet.ac-poitiers.fr/article/la-sante-mentale



ÉGALITÉ DES CHANCES



L'égalité des chances, c'est faire en sorte que tous les élèves puissent réussir, quels que soient leur origine sociale, leur territoire ou leurs conditions de vie.

Par les mesures prises en faveur de l'égalité des chances, l'État concrétise son ambition de lutter contre toute forme d'inégalités (sociales, de genre, liées au handicap, géographiques, etc.) en bâtissant un socle éducatif solide et équitable. Dans l'académie de Poitiers, de nombreux dispositifs sont déployés.

Collèges en progrès

Dix collèges en progrès accompagnent les élèves qui en ont le plus besoin dans l'académie.

En savoir + www.education.gouv.fr/colleges-en-progres-accompagner-les-eleves-qui-en-ont-le-plus-besoin-468737

Référentes académiques Collèges en progrès

Virginie MERLE - Daasen de Charente-Maritime
Aurélien PINTON - Doyenne des IA-IPR

Réseaux d'Éducation prioritaire

Dix REP et quatre REP+ (réseau d'Éducation prioritaire renforcé) fédèrent autour d'un collège les écoles afin de favoriser le parcours de l'élève.

Pilotage

Mahdi TAMENE
DASEN de Charente-Maritime
carep@ac-poitiers.fr

Chargée de mission

Nathalie MAUCOEUR-SORBETS
ww2.ac-poitiers.fr/carep/

Cités éducatives et territoires éducatifs ruraux

Six cités éducatives et quatre territoires éducatifs ruraux.

En savoir + www.ac-poitiers.fr/l-education-prioritaire-dans-l-academie-de-poitiers-122237

Référént académique Cités éducatives

Mahdi TAMENE - DASEN de Charente-Maritime

Cordées de la réussite

28 cordées de la réussite aident les élèves des quartiers populaires et des territoires fragiles à mieux s'orienter dans leur parcours d'études.

En savoir + www.ac-poitiers.fr/cordees-reussite

Référént académique Cordées de la réussite

Solène PAGNOUX – IA-IPR d'espagnol
Yannick THÉVENET – Chef du Service académique d'information, d'insertion et d'orientation
cordeesdelareussite@ac-poitiers.fr

Internats d'excellence

14 internats d'excellence

En savoir + www.ac-poitiers.fr/internats-excellence

Référént académique Internats d'excellence

Mahdi TAMENE - DASEN de Charente-Maritime

L'École inclusive

L'École inclusive assure les besoins spécifiques des élèves en milieu ordinaire.

Conseiller technique du recteur Ecole inclusive et Casnav (Conseiller académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés)

Patrice FONDIN - patrice.fondin@ac-poitiers.fr

En savoir + intranet.ac-poitiers.fr/mini-home/ecole-pour-tous-ecole-inclusive



INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION PÉDAGOGIQUE



L'académie de Poitiers encourage les initiatives qui reposent sur la capacité des équipes éducatives à construire de nouvelles réponses aux problèmes qu'elles rencontrent. La démarche innovante fédère des acteurs qui partagent des valeurs communes, la principale d'entre elles étant la réduction des inégalités des chances entre élèves dans la construction de leur parcours scolaire.

Accompagner l'innovation et l'expérimentation pédagogique est une mission pilotée par le Cardie de l'académie de Poitiers (Centre académique de recherche et développement, innovation et expérimentation), intégré à l'École académique de la formation continue de l'académie de Poitiers (voir p. 29). Le Cardie contribue à encourager la capacité des équipes éducatives à mettre en oeuvre des initiatives innovantes voire expérimentales pour construire de nouvelles réponses pour enseigner et apprendre.

Ses missions :

- ➔ impulser et favoriser les initiatives de terrain (1^{er} et 2nd degrés) en relayant des appels à projets et en diffusant les pratiques repérées ;
- ➔ favoriser le lien avec la recherche en rapprochant chercheurs et acteurs de terrain ;
- ➔ accompagner les réponses aux appels à projet ;
- ➔ communiquer sur les initiatives innovantes ou expérimentales pour faciliter la mutualisation et enrichir la réflexion commune ;
- ➔ accompagner et valoriser les équipes engagées dans des projets innovants ;
- ➔ mettre en place des actions de formation et des regroupements, à toutes les échelles (académique, départementale, réseau, établissement ou école).

Cardie

05 16 52 67 26 • ce.cardie@ac-poitiers.fr

Conseillère académique pour la recherche et le développement en innovation et expérimentation

Mathilde FOUCHERAULT

Annuaire complet du Cardie sur l'intranet :

intranet.ac-poitiers.fr/article/cardie-centre-academique-pour-la-recherche-et-le-developpement-en-innovation-et-experimentation

Espace pédagogique du Cardie :

ww2.ac-poitiers.fr/cardie/spip.php

Le Lab de Poitiers

Situé au cœur du rectorat à Poitiers, le Lab a vocation à offrir à toute équipe des services administratifs, éducatifs ou pédagogiques, un espace d'innovation au sens large, des ressources et un cadre pour échanger, questionner, expérimenter. Il contribue aussi de manière positive aux orientations nouvelles que les équipes souhaitent emprunter dans la transformation administrative et pédagogique. Une déclinaison du Lab, le Mobi'Lab, a vocation à aller à la rencontre des enseignants, dans les établissements scolaires, spécifiquement avec le soutien des chargés de mission Cardie.



Découvrez l'offre de service du Lab sur l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/actualite/lab-110-bis-academique



ENGAGEMENT DES JEUNES



La vie lycéenne et collégienne

Dans l'académie, les élèves sont encouragés à s'engager dès que possible dans la vie sociale de l'établissement et de son environnement, via une association ou en s'impliquant auprès des autres élèves. Les conseils de la vie collégienne (CVC) ou lycéenne (CVL), et le conseil académique de la vie lycéennes (CAVL) sont le lieu idéal de partage et de réflexion entre le recteur, les élus lycéens, les personnels de direction et d'Éducation, les enseignants, les agents et les parents.

Le délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC) est l'interlocuteur des élus lycéens et collégiens. Il informe le recteur sur leurs attentes, besoins et propositions. Il travaille avec eux sur des dossiers qui leur sont chers : santé, Éducation au développement durable, orientation, égalité filles-garçons, lutte contre les discriminations et plus largement les valeurs de la République.

Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC)

Hervé FRAILE • davl@ac-poitiers.fr



Mémoire et citoyenneté

L'École a un rôle essentiel à jouer dans la transmission de la mémoire auprès des enfants et des jeunes. Elle doit également préparer chaque élève à sa vie de citoyen par une Éducation aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant. En complément des enseignements, des actions éducatives s'appuient sur des temps forts, tels que des journées de commémoration ou des semaines de sensibilisation, des prix ou des concours. Elles s'inscrivent notamment dans le cadre de la lutte contre l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie dont le plan national d'action constitue un levier de première importance.

Le référent académique Mémoire et citoyenneté assure le suivi des actions liées à la politique mémorielle et à l'Éducation à la citoyenneté.

Référent académique Mémoire et citoyenneté

Référent académique développement durable

Laurent MARIEN

laurent.marien@ac-poitiers.fr



Développement durable

L'Éducation au développement durable (EDD) fait partie des missions de l'École inscrites dans le Code de l'Éducation. Elle repose sur les programmes scolaires et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves. La mission académique EDD aide les écoles et établissements à identifier les partenaires opportuns (collectivités, associations, services de l'État, etc.) et oriente les porteurs de projets pour leur financement. Elle contribue à l'animation du réseau des éco-délégués, en lien avec le DAVLC. Elle promeut la labellisation E3D et propose des formations en direction des personnels via le plan académique ou des formations d'initiative locale.



Sport, Jeunesse et Vie associative

- ➔ Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Les SDJES sont placés auprès des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN). Leur action permet de développer une vision complète de l'enfant et de favoriser la continuité des différents temps d'Éducation : formelle (scolaires) et non formelle (périscolaires et extrascolaires). Ils visent à renforcer les politiques publiques sportives, associatives et d'engagement en faveur de l'enfant, du jeune et de l'adulte.

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont intégrés à chaque DSDEN de l'académie :

Charente : 05 17 84 01 30

Charente-Maritime : 05 16 52 68 00

Deux-Sèvres : 05 17 84 02 30

Vienne : 05 16 52 66 00



- ➔ Deux fédérations de sport scolaire dans l'enseignement public

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), organise des rencontres sportives et culturelles, aux niveaux local, départemental et régional, pour les élèves de classes maternelles et élémentaires.

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) a pour mission d'organiser et de développer la pratique et la rencontre sportive, en complément de l'Éducation physique et sportive. Elle participe à la formation des élèves dans différents rôles (jeune arbitre, jeune coach, jeune reporter, jeune secouriste, etc.) ainsi qu'à l'apprentissage de la vie associative, pour les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)

Consultez le site www.usep.org/nous-trouver/

Union nationale du sport scolaire (UNSS)

Directrice académique :
Claire MACHEFAUX • sr-unss@ac-poitiers.fr

Directions départementales de l'UNSS :

Charente : sd016@unss.org

Charente-Maritime : sd017@unss.org
unss-dsd17@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres : sd079@unss.org

Vienne : sd086@unss.org / unss86@ac-poitiers.fr



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



L'Éducation artistique et culturelle (EAC) est indispensable à l'ouverture que propose l'École aux élèves et à l'égalité des chances. Le parcours d'EAC se construit tout au long de la scolarité de l'élève en complémentarité des temps scolaires et périscolaires. L'Éducation artistique et culturelle est pilotée au niveau de la région académique Nouvelle-Aquitaine par le service inter-académique à l'Éducation artistique et culturelle (SI-EAC).

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ACTION CULTURELLE (DAAC)

À l'échelle de l'académie, la DAAC élabore, met en place et accompagne les projets d'Éducation artistique et culturelle dans les écoles et les établissements. Elle propose et anime les actions de formation et les stages académiques à destination des équipes pédagogiques.

Elle coordonne le travail des professeurs en service éducatif dans les musées et structures culturelles de l'académie et le travail des référents culture dans les collèges et lycées.

Elle contribue, en relation avec les partenaires institutionnels, au développement des parcours d'Éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire de l'académie de Poitiers.

En savoir + sur l'EAC sur l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/mini-home/education-artistique-et-culturelle.

Délégué académique à l'action culturelle

Mathias CHARTON • daac@ac-poitiers.fr

Consultez l'annuaire complet de la DAAC sur l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/article/daac-delegation-academie-laction-culturelle-service-rana

LE CORRESPONDANT ACADÉMIQUE SCIENCES ET TECHNOLOGIES (CAST)

Le CAST a pour mission, en collaboration avec la DAAC, de favoriser la mise en œuvre d'actions de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Correspondant auprès de l'Académie des Sciences, il informe et accompagne les équipes pédagogiques sur les dispositifs, les concours et les événements liés à la CSTI.

Éric Nieutin • eric.nieutin@ac-poitiers.fr

ACAD'ÔCHŒUR

Créé en 2021 par le rectorat de l'académie de Poitiers, Acad'ÔChœur est le tout premier chœur académique d'adolescents de France. Véritable vitrine des pratiques artistiques de nos jeunes, il réunit 48 jeunes chanteurs issus de chorales scolaires de l'académie de Poitiers. Âgés de 11 à 17 ans, ces adolescents investissent un répertoire contemporain riche et varié, qu'ils incarnent avec enthousiasme, dynamisme, et un immense talent.

En savoir + www.acadochoeur.fr





EUROPE ET INTERNATIONAL



L'académie de Poitiers, en lien avec l'Union européenne et ses partenaires, est engagée de longue date dans la mobilité des jeunes européens, pour leur offrir la possibilité d'étudier dans un lycée d'un autre pays d'Europe, de réaliser un voyage scolaire ou encore un stage à l'étranger. Les personnels peuvent également participer à des programmes d'échanges en lien avec leur métier ou leur parcours de formation.

SERVICE RÉGIONAL ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION (SRAREIC) – SITE DE POITIERS

Le SRAREIC de Poitiers pilote la politique internationale de l'académie, en lien avec les orientations nationales et régionales. Il coordonne les échanges et les partenariats avec l'étranger, ainsi que les projets intégrant une dimension internationale.

Il accompagne les équipes éducatives, de la maternelle au BTS, dans la conception et la mise en œuvre de projets européens et internationaux (échanges, partenariats, programmes comme Erasmus+), en leur apportant conseils, expertise et formation.

Enfin, il soutient les établissements et organise des actions d'information et de formation adaptées aux différents niveaux (académie, réseaux, établissements).

Déléguée de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

Séverine VERSCHAEVE
drareic@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr

Adjointe à la déléguée régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération – Pôle territorial de Poitiers

Claire LE CAM • dareic@ac-poitiers.fr
ww2.ac-poitiers.fr/dareic/spip.php

ERASMUS +

Erasmus+ est un programme de l'Union européenne qui vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027. Il permet de financer des actions de mobilité des personnels, des élèves et des jeunes, des projets de partenariats, des actions pour soutenir l'élaboration des politiques éducatives et promouvoir la citoyenneté européenne. Ses objectifs : favoriser davantage l'inclusion et l'insertion des jeunes, soutenir les transitions numériques et écologiques.

En savoir +

www.ac-poitiers.fr/relations-europeennes-et-internationales-122267



LE NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION



Le renforcement des compétences numériques des élèves est aujourd'hui un impératif. Cela constitue avant tout un enjeu pour la vie démocratique, alors que le numérique prend une place de plus en plus importante dans la vie de chacun, notamment pour s'informer.

De l'école maternelle au lycée, les programmes inscrivent la nécessité d'acquérir et de maîtriser des compétences numériques. Par ailleurs, l'usage du numérique peut permettre de mieux développer des connaissances et compétences, « d'augmenter la façon d'apprendre », en permettant de mieux rendre accessibles les apprentissages, de différencier, d'évaluer, de mémoriser.

Le Service régional académique pour le numérique éducatif (SRANE) en collaboration avec les corps d'inspection des trois académies coordonne et met en oeuvre la stratégie du numérique pour l'Éducation de la région académique Nouvelle-Aquitaine. Il accompagne le développement des compétences numériques et des usages du numérique au service de la pédagogie.

L'intelligence artificielle

La mise à disposition des intelligences artificielles génératives au grand public pose de grands défis, aussi bien dans la société qu'au sein de l'école. Les élèves se sont massivement emparés de ces services numériques, modifiant de façon importante le rapport au savoir, le rapport à l'esprit critique et requestionnant la persévérance scolaire. L'académie met à disposition des personnels son cadre d'usage des Intelligences artificielles, ainsi qu'un certain nombre d'outils sur l'intranet.

En savoir + en tapant « Intelligence artificielle » dans le moteur de recherche de l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr

Le Campus Numeria

Sur 2 500 m² au sein du Parc du Futuroscope, le Campus Numeria propose une large offre d'ateliers pédagogiques visant à accompagner la jeunesse à grandir dans un monde numérique. Les enseignants de toute la France y mènent des séances avec leurs élèves, en prolongement d'un travail préparatoire en classe.



Chaque atelier a été conçu par des équipes pluridisciplinaires : chercheurs, enseignants, conseillers pédagogiques, inspecteurs de l'Éducation nationale, médiateurs numériques, etc.

De la maternelle au lycée, les parcours du Campus Numeria explorent des thématiques essentielles telles que les sciences cognitives, la robotique, l'usage responsable du numérique, etc.

Découvrez l'offre du Campus Numeria sur le site de l'académie : www.ac-poitiers.fr/campusnumeria

Délégué de région académique au numérique éducatif (Drane)

Sébastien GOULEAU
sebastien.gouleau@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr

Drane adjoint, Conseiller du recteur de l'académie de Poitiers

Jean-Denis POIGNET
jean-denis.poignet@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr

Consultez l'annuaire complet du Srane sur l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/article/srane-service-regional-academie-pour-le-numerique-educatif



CALENDRIER DES ACTIONS ÉDUCATIVES DANS LES 1^{ER} ET 2ND DEGRES



Septembre :

- Semaine européenne de la mobilité
- Journée nationale paralympique
- Journée mondiale de prévention du suicide
- Veille des journées du patrimoine : "Levez les yeux"
- Semaines européennes du développement durable
- Journée nationale du sport scolaire
- Journée européenne des langues
- Semaines de l'engagement

Octobre :

- Journée internationale de la musique
- Fête de la science
- Cybermois
- Semaine de la démocratie scolaire
- Journées d'hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard
- Journée mondiale du handicap
- Semaine du goût
- Erasmus Days

Novembre :

- Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école
- Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918
- Semaine de l'industrie, semaine de la relation école-entreprise
- Journée internationale des droits de l'enfant
- Semaine européenne de réduction des déchets
- Duo Day
- Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Décembre :

- Journée mondiale de lutte contre le sida
- Journée internationale des personnes handicapées

- Journée de la laïcité à l'école
- Journée mondiale des droits de l'Homme
- Semaine des lycées professionnels

Janvier :

- Journée mondiale de la Paix
- Nuits de la lecture
- Journée franco-allemande
- Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité
- Journée internationale de l'Éducation
- Journée dédiée à la mémoire de l'Holocauste

Février :

- Semaine nationale des cordées de la réussite
- Semaine filles et maths
- Safer Internet Day
- Journée internationale des femmes et des filles de science
- Printemps de la vente directe

Mars :

- Semaine des mathématiques
- Journée internationale des droits des femmes, semaine de l'égalité filles-garçons
- Semaine de la maternelle
- 10 mars je lis
- Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme
- Semaine des langues vivantes
- Journée mondiale de l'endométriose
- Semaine de l'économie sociale et solidaire
- Semaine de la presse et des médias à l'école
- Semaine d'Éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

Avril :

- Semaine olympique et paralympique
- Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme
- Journée mondiale de la santé
- Journée mondiale du livre
- Semaine des métiers du soin et de l'accompagnement
- Journée de la Terre

Mai :

- Journée de l'Europe
- Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie
- Nuit européenne des musées
- Journée mondiale de la biodiversité
- Journée nationale de la résistance

Juin :

- Journée mondiale de l'environnement
- Journée mondiale du vélo
- Journée mondiale des parents
- Journée mondiale du bien-être
- Fête de la musique
- Journée olympique et paralympique

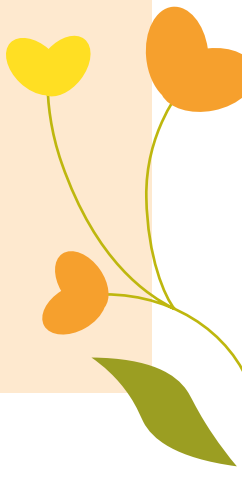
La période est affichée pour chaque action en référence aux années précédentes. Elle peut varier sensiblement.





INFORMATION, ORIENTATION, FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE

PAGES 53 À 59





INFORMATION, ORIENTATION ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE



À l'échelle de l'académie, c'est le Service régional académique à l'information, à l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire (SRAIOLDS) qui pilote le déploiement des politiques d'orientation.

En collaboration avec les inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) de chaque DSDEN, il :

- ➔ coordonne les procédures d'information, d'orientation et d'affectation du collège au supérieur, accompagne les établissements scolaires ;
- ➔ anime et contribue au réseau des centres d'information et d'orientation (CIO) de l'académie et aux relations écoles-entreprises, en partenariat avec les acteurs régionaux, locaux et associatifs ;
- ➔ informe et accompagne les élèves, les familles et les équipes éducatives, sur l'orientation, l'affectation et l'insertion.

LE CONTINUUM BAC -5/+3

Dans le cadre du plan pluriannuel d'orientation des établissements, le Service régional académique à l'information, à l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire (SRAIOLDS), qui pilote le déploiement des politiques d'orientation, propose :

- ➔ des formations académiques aux professeurs principaux de 3^{ème} et aux professeurs principaux de seconde. Ces formations sont organisées par l'académie pour renforcer les compétences des enseignants en matière d'orientation ;
- ➔ l'accompagnement par le groupe Continuum -5+3, composé d'inspecteurs, d'enseignants et de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEn), proposé à la demande des chefs d'établissement sous forme de formations d'initiative locale (FIL). Ces formations visent à soutenir la mise en œuvre du plan d'orientation dans les établissements, en adaptant les actions aux besoins spécifiques des équipes éducatives.

Ces dispositifs s'inscrivent dans une démarche globale et progressive, visant à assurer une continuité dans l'accompagnement des élèves, de la classe de 3^{ème} jusqu'à l'enseignement supérieur.

Téléchargez le guide des dispositifs et formations au services de l'ambition scolaire : edurl.fr/orientactions

Adjoint délégué de région académique SRAIOLDS :
Yannick THEVENET

Son adjointe : Stéphanie BELLOTEAU
saio@ac-poitiers.fr

Consultez l'annuaire complet du SRAIOLDS de Poitiers sur l'intranet :
intranet.ac-poitiers.fr/article/sraiolds-service-rana



Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

La MLDS s'organise autour de :

- ➔ 8 réseaux formation qualification emploi (FOQUALE) sous la responsabilité de chefs d'établissement et d'une directrice de CIO, chargés de prévenir les ruptures de parcours de formation et de développer des solutions de "raccrochage" conduisant à la qualification et à l'insertion ;
- ➔ 15 pôles d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS) répartis sur tous les territoires de l'académie ;
- ➔ 11 actions d'accompagnement financées par le Fonds Social Européen
- ➔ 10 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) sur chaque bassin d'Éducation et de formation de l'académie.

Coordonnateur de la MLDS

Patrick DELAUNAY • saio-mlds@ac-poitiers.fr

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Les CIO accueillent, conseillent tout public et en priorité le public scolaire et leur famille. Ils informent sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les métiers. Les CIO observent et analysent le parcours des élèves et les évolutions du marché du travail sur leur territoire.

Charente

- 1 • Angoulême • 05 16 52 69 10
- 2 • Cognac • 05 16 52 69 18
- 3 • Confolens • 05 16 52 69 11

Charente-Maritime

- 4 • Jonzac (point d'accueil Royan) 05 16 52 69 27
- 5 • La Rochelle • 05 16 52 69 28
- 6 • Rochefort • 05 16 52 69 40
- 7 • Saint-Jean-d'Angély (point d'accueil Saintes) • 05 16 52 69 72

Deux-Sèvres

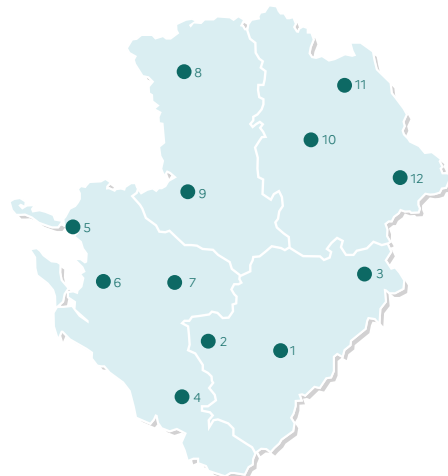
- 8 • Bressuire • 05 16 52 69 52
- 9 • Niort • 05 16 52 69 29

Vienne

- 10 • Poitiers • 05 16 52 69 68
- 11 • Châtelleraut • 05 16 52 69 61
- 12 • Montmorillon • 05 16 52 69 17

En savoir +

www.ac-poitiers.fr/les-centres-d-information-et-d-orientation-cio-125374



DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS (DRONISEP)

Ses missions

- ➔ Informer : délivrer à tous les publics une information fiable et exhaustive sur les activités professionnelles, les métiers, les systèmes de formation et de qualification.
- ➔ Accompagner : mettre à disposition des jeunes, de leurs familles et de celles et ceux qui les guident, des outils et des dispositifs pédagogiques qui permettent d'acquérir la compétence, à savoir s'orienter tout au long de la vie.

Plateforme Avenir(s) : la plateforme Avenir(s) propose des ressources pour les enseignants qui accompagnent et les élèves et leurs familles dans leur réflexion sur leur parcours d'orientation.

En savoir +

onisep.fr/pres-de-chez-vous

Plateforme Avenir(s) : www.onisep.fr/avenir-s





FORMATION INITIALE ET CONTINUE



L'académie de Poitiers développe des partenariats avec des entreprises, des associations et des organisations professionnelles de tous secteurs. L'objectif est de mieux faire connaître le monde économique et de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, ainsi que des adultes en formation ou en reconversion. Ces collaborations permettent également aux personnels de l'Éducation de mieux comprendre l'entreprise et son environnement.

La politique de l'ensemble des formations professionnelles est pilotée au niveau du Service régional académique à la formation professionnelle initiale et continue et à l'apprentissage (Srafpica). À l'échelle de l'académie de Poitiers, le Srafpica participe à la définition et à la mise en œuvre de cette politique en lien avec tous les acteurs concernés.

SES MISSIONS

- ➔ Définir la carte des formations professionnelles et technologiques en lien avec les services du Conseil régional et de la région académique Nouvelle-Aquitaine ;
- ➔ rechercher la complémentarité et la synergie entre les voies de formation ;
- ➔ apporter une aide logistique aux établissements pour l'analyse et l'évolution des structures pédagogiques et des équipements ;
- ➔ favoriser et pérenniser les relations des établissements de formation avec les entreprises ;
- ➔ organiser le dialogue avec les branches professionnelles et les partenaires institutionnels ;
- ➔ piloter l'enseignement pour la santé et la sécurité au travail (ESST) à destination des professeurs.

05 16 52 65 34
srafpica-poitiers@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Adjoint au DRAFPICA, site de Poitiers

Ahmed BAUVIN

Cheffe de pôle Apprentissage et RH

Catherine BONTEMPS

Chef de pôle Mission REE et formation continue

N.

Consultez l'annuaire complet du Srafpica-Poitiers sur
l'intranet : intranet.ac-poitiers.fr/article/srafpica



DISPOSITIF ACADÉMIQUE DE VALIDATION DES ACQUIS (DAVA)

Le Dava est en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour tous les diplômes de l'Éducation nationale du CAP au BTS. Il a une première mission d'information et de conseil du public, des organisations, des entreprises, des institutions, etc. Il coordonne également l'organisation et la gestion académique de la VAE en lien avec les corps d'inspection et la division des examens et concours (DEC).

Chargée de mission DAVA

Manon ZAHND • dava@ac-poitiers.fr

RELATION ÉDUCATION ÉCONOMIE (REE)

Elle a pour objectif de développer des relations durables entre les établissements scolaires, les entreprises, les branches professionnelles et l'ensemble des acteurs du tissu économique, associatif, local. Elle participe également, au travers de ses partenariats, à la mise en œuvre du parcours Avenir, des pôles de stages et la création de comités locaux école-entreprise (Clee, voir p. 59).

Coordonnatrice relation Éducation - économie -
Animation des comités locaux école-entreprise

Sandrine BARBA • dafpic-ma2e@ac-poitiers.fr

Contrôle pédagogique des formations par apprentissage (MCPFA)

Comme chaque ministère certificateur, l'Éducation nationale a mis en place une mission de contrôle pédagogique des formations préparées en apprentissage. L'objectif de cette mission est de contrôler la qualité pédagogique de la formation délivrée aux apprentis en centre de formation des apprentis (CFA) et en entreprise jusqu'à l'obtention des diplômes du CAP au BTS.

La mission peut être saisie par les apprentis, les employeurs, les CFA pour tout dysfonctionnement constaté au niveau de la formation. Les contrôles pédagogiques sont assurés par les inspecteurs en collaboration avec des experts proposés par les branches professionnelles et les chambres consulaires. Ils peuvent porter sur l'organisation pédagogique de la formation, les méthodes et outils, la pédagogie de l'alternance, les tâches confiées chez l'employeur, les durées de formation, les compétences des formateurs et des maîtres d'apprentissage...

Coordonnatrice de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage -

Carole GASCHARD • mcpfa@ac-poitiers.fr



FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (FTLV)



GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE (GIP FCIP)

Le GIP FCIP de l'académie de Poitiers a pour objet la mise en œuvre d'un ensemble de services concourant à l'Éducation et à la formation tout au long de la vie, dans le périmètre de la région académique Nouvelle-Aquitaine. Il a des missions de coordination et de gestion de projets, de formation et d'ingénierie conseil. Il collabore avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux pour développer une offre de formation pertinente, en phase avec les besoins du secteur économique.

Ses principales activités sont la formation en apprentissage, les prestations d'accompagnement et de formation continue (bilan de compétences, accompagnement à la validation des acquis de l'expérience, etc.) et la gestion et la coordination de projets pour l'Éducation nationale comme des projets européens développés au sein de la région académique ou encore des projets soutenus par France 2030.

En savoir + : gipfcip-poitiers.fr

Le centre de formation des apprentis (CFA) académique

Le CFA académique est un réseau de 64 unités de formation par apprentissage (UFA) positionnées au sein des établissements scolaires de l'académie de Poitiers, accueillant plus de 1 300 apprentis.

En savoir+ : cfa-acad-poitiers.fr



GRETA POITOU-CHARENTES DE L'ACADEMIE DE POITIERS

Le réseau national des Greta (GRoupement d'ETAblishements) est, depuis 50 ans, l'opérateur historique de l'Éducation nationale pour la formation professionnelle des adultes.

Le Greta Poitou-Charentes s'inscrit dans une démarche partenariale forte avec les acteurs de la sphère emploi-formation. Il répond aux besoins en compétences des entreprises et leurs salariés, des collectivités et des personnes en recherche d'emploi ou en réinsertion. Son offre de service englobe un ensemble de prestations de formation et d'insertion.

Les points forts du Greta :

- ➔ 8 agences et près de 160 lieux de formation dans les lycées et collèges adhérents ;
- ➔ plus de 7 000 personnes formées chaque année ;
- ➔ environ 200 formations certifiantes ou modulaires dans de nombreux secteurs ;
- ➔ des modalités de formations variées et adaptées au parcours de chacun.

En savoir + : greta-poitou-charentes.fr





DES RÉSEAUX POUR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS, L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE



28 RESEAUX ECLORE (ÉCOLE, COLLEGE, LYCEE POUR L'ORIENTATION ET LA REUSSITE DES ELEVES)

Le dispositif ÉCLORE a été pensé pour lutter contre le déterminisme territorial, pour élever l'ambition scolaire et prévenir le décrochage. 28 réseaux ainsi constitués maillent le territoire académique. Leurs objectifs :

- ➔ améliorer le parcours de chaque élève par la mise en synergie de collectifs intercatégoriels autour de priorités identifiées dans chaque territoire ;
- ➔ impulser et valoriser les dynamiques de territoire favorisant le développement social, culturel et international et consolidant les acquis des élèves ;
- ➔ participer au développement professionnel de chaque personnel par la réalisation d'actions concertées en lien avec le contexte dans lequel il évolue.

En savoir + :

www.ac-poitiers.fr/les-reseaux-eclore-121499

23 COMITES LOCAUX ÉCOLE-ENTREPRISE (CLEE)

Les CLEE ont pour objectif de :

- ➔ faciliter les liens entre le monde de l'Éducation et le monde économique, et fédérer au sein d'un même comité les différents acteurs locaux ;
- ➔ mener des actions collectives centrées sur l'orientation des jeunes et l'insertion professionnelle, la relation formation / emploi ;
- ➔ diffuser de l'information sur les secteurs économiques et professionnels, les métiers, et le rôle et le fonctionnement des entreprises.

En savoir + :

www.ac-poitiers.fr/clee-le-comite-local-ecole-entreprise-un-levier-pour-developper-les-partenariats-122384

4 CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS LABELISÉS

Un campus des métiers et des qualifications (CMQ) est un label national qui fédère, autour d'un secteur d'activité, des établissements d'enseignement, des centres de formation, des laboratoires de recherche et des acteurs économiques et associatifs. Les CMQ facilitent l'orientation, l'insertion professionnelle et l'innovation pour que chacun – lycéens, étudiants, apprentis, adultes en reconversion – construise son parcours dans un cadre de coopération étroite entre l'École et le monde économique. L'académie de Poitiers porte quatre CMQ :

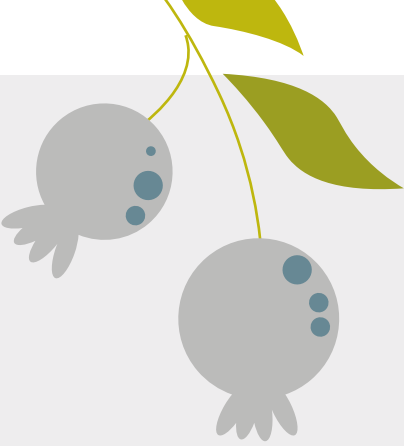
- ➔ Le campus Aéronautique Nouvelle-Aquitaine
- ➔ Le campus Alimentation
- ➔ Le campus Mobilité ferroviaire durable, connectée, autonome et décarbonée, FERROCAMPUS
- ➔ Le campus Numérique pour la formation professionnelle 4.0

En savoir + :

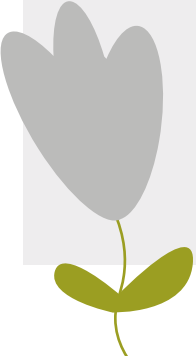
www.ac-poitiers.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-cmq-de-nouvelle-aquitaine-reseau-d-excellence-125828



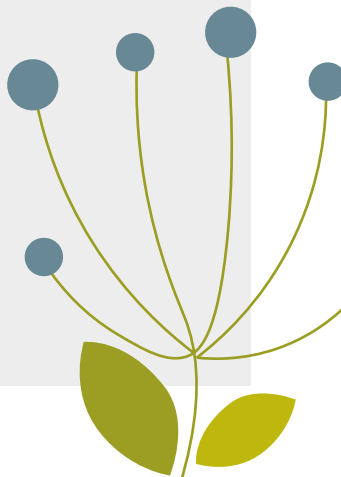
Séminaire Infos&Ados au lycée Paul Guérin de Niort



PARTENAIRES ET INFORMATIONS PRATIQUES



PAGES 61 À 67





DES RÉSEAUX POUR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS, L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE



www.univ-poitiers.fr



www.univ-larochelle.fr



www.ensma.fr

SciencesPo

www.sciencespo.fr

le cnam
Nouvelle-Aquitaine

www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr



www.crous-poitiers.fr

L'Inspé de Poitiers

L'Institut national supérieur du professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Poitiers qui est une composante de l'Université de Poitiers, développe un projet de formation en collaboration avec l'académie de Poitiers et La Rochelle Université.



L'INSPE prépare aux diplômes nationaux de « Licence Professorat des écoles » (LPE) et du master « Métiers de l'enseignement, de l'Éducation et de la formation » (MEEF), pour répondre aux enjeux de la formation universitaire professionnalisante des enseignants. L'INSPE est également en charge, en collaboration avec l'École académique de formation continue (EAFC), de la formation continue des personnels d'enseignement et d'encadrement stagiaires (PEES).

En savoir + : inspe.univ-poitiers.fr

LES OPÉRATEURS ET SERVICES DÉLOCALISÉS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE L'ACADÉMIE



www.cned.fr



www.ih2ef.gouv.fr



www.reseau-canope.fr



CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027



ZONE A : académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B : académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C : académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Prérentree des enseignants	Lundi 31 août 2026		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 1 ^{er} septembre 2026		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 17 octobre 2026 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2026		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 19 décembre 2026 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2027		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 13 février 2027 Reprise des cours : lundi 1 ^{er} mars 2027	Fin des cours : samedi 20 février 2027 Reprise des cours : lundi 8 mars 2027	Fin des cours : samedi 6 février 2027 Reprise des cours : lundi 22 février 2027
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 10 avril 2027 Reprise des cours : lundi 26 avril 2027	Fin des cours : samedi 17 avril 2027 Reprise des cours : mardi 3 mai 2027	Fin des cours : samedi 3 avril 2027 Reprise des cours : mardi 19 avril 2027
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 3 juillet 2027		

Ce livret est le résultat du travail des élèves du lycée Branly de Châtelleraut en lien avec le service de communication du rectorat (voir page 4). Voici les couvertures proposées par l'ensemble des élèves.

EMILIE



SARAH



SWANN



WENDY



LAURANE



MATEO



CORENTIN



MARGO



ANAELLE



HARMANCE



NATHAN



QUELQUES SIGLES DE L'ÉDUCATION NATIONALE



AAE • Attaché d'administration de l'État	CSA • Comité social d'administration
AEDE • Association européenne des enseignants	CSAD • Comité social d'administration départemental
AESH • Accompagnant des élèves en situation de handicap	CSEN • Conseil scientifique de l'Éducation nationale
ADJAENES • Adjoint d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	DAEMI • Délégation académique à l'Éducation aux médias et à l'information
AED • Assistant d'Éducation	DAFPE • Délégué académique à la formation des personnels d'encadrement
BOE • Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	DAVA • Dispositif académique de validation des acquis
CAEN • Conseil académique de l'Éducation nationale	DAVLC • Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne
CAPA • Commission administrative paritaire académique	DIEO • Direction, inspection, Éducation, orientation (personnels de)
CAPD • Commission administrative paritaire départementale	DPD • Délégué à la protection des données
CAPES • Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de 2 ^d degré	DSDEN • Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
CAPEPS • Certificat d'aptitude au professorat d'Éducation physique et sportive	EAFc • École académique de la formation continue
CAPET • Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique	EDD • Éducation au développement durable
CAREP • Centre de ressources académiques pour l'Éducation prioritaire	EMSA • Équipes mobiles de sécurité académique
CASPE • Comité académique de suivi des politiques éducatives	EPLÉ • Établissement public local d'enseignement
CARDIE • Centre académique recherche, développement, innovation et expérimentation	EREA • Établissement régional d'enseignement adapté
CCRAFCA • Conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes	ESR • Enseignement supérieur et recherche
CESCE • Comité d'Éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement	FSSSCT • Formations spécialisées de la santé, sécurité et conditions de travail
CFA • Centre de formation d'apprentis	IA-DASEN • Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale
CLEE • Comité local école-entreprise	IA-Daasen • Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale
CPD • Conseiller pédagogique départemental	IA-IPR • Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
CLEMI • Centre pour l'Éducation aux médias et à l'information	IATSS • Ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (personnels)
CRPE • Concours de recrutement de professeurs des écoles	

IEN ET-EG • Inspecteur de l'Éducation nationale - Enseignement technique - Enseignement général

IEN-IO • Inspecteur de l'Éducation nationale - Information et orientation

IGESR • Inspecteur général de l'Éducation, du sport et de la recherche

IH2EF • Institut des hautes études de l'Éducation et de la formation

INSPE • Institut national supérieur du professorat et de l'Éducation

ISST • Inspecteur en santé et sécurité au travail

MEEF • Métiers de l'enseignement de l'Éducation et de la formation (Master)

MLDS • Mission de lutte contre le décrochage scolaire

PSY-EN • Psychologue de l'Éducation nationale

SAENES • Secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

SDSA • Service de défense et de sécurité académique

Directeur de publication :

Le recteur de l'académie de Poitiers

Rédaction et conception graphique :

Le pôle communication du rectorat
et Léo Foucaud



Sources :

Service statistique du rectorat, documentation Insee

Crédits photos :

Unsplash et le pôle communication du rectorat

Impression

Paragon

Nb. exemplaires : 3000

Toute utilisation ou contrefaçon sans autorisation du rectorat sera poursuivie.



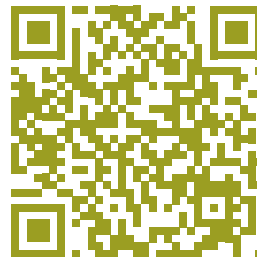
**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de l'académie de Poitiers
DSDEN de la Vienne**

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625 - 86022 Poitiers cedex
05 16 52 66 00 www.ac-poitiers.fr

edurl.fr/bienvenue2627



Télécharger le livret Bienvenue